

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion
du
18 octobre 2021**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 18 octobre 2021

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9h35 heures sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à VETTER Jean-Philippe
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
ZAEGEL Sébastien donne procuration à BIERRY Frédéric

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. CLAUSS procède à l'appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Robin.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers d'Alsace, chers collègues, chers amis, Mesdames, Messieurs. Vendredi dernier, le pays se souvenait qu'un homme, un enseignant dévoué, un jeune père de famille, était assassiné parce qu'il voulait éveiller ses élèves aux valeurs de la République, et aux premières d'entre elles, la liberté de conscience, la liberté de pensée, la liberté d'expression, la laïcité. Je vous invite, mes chers collègues, à observer une minute de silence en mémoire de Samuel PATY.

Les élus se lèvent et observent une minute de silence.

Je vous remercie.

Comme vous le savez, l'actualité de ces derniers jours ne pouvait pas nous laisser indifférents à la décision de la Cour administrative d'appel de Nancy, cassant l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin autorisant le stockage définitif des déchets toxiques entreposés par Stocamine au plus profond des galeries souterraines des mines de potasse d'Alsace. Certains se réjouissent de cette décision. Je n'en fais pas partie et je vais vous dire pourquoi.

Quand bien même, comme certains s'en souviennent, j'ai alerté ici-même Monsieur le Premier ministre présent à nos côtés dans cette Assemblée sur le danger absolu d'un tel enfouissement ; quand bien même Madame la Ministre de la transition écologique et les représentants de l'État savent que nos craintes sont fondées, nos propos sont restés sans lendemain et l'arrêté préfectoral a été signé pour lancer sans plus tarder les travaux de bétonisation des galeries. C'est ni plus ni moins qu'un crime écologique que l'État s'apprête à perpétrer s'il persiste dans l'obscurantisme de cette décision inique de placer une véritable épée de Damoclès au-dessus de la santé des générations à venir d'Alsaciens et de Bade-Wurtembourgeois.

L'enjeu est simple : il faut à tout prix préserver ce patrimoine naturel exceptionnel qui couvre la quasi-totalité des besoins en eau des populations de la plaine du Rhin. Le patrimoine est déjà menacé par les pollutions humaines et eaux de surface. Toutes les études démontrent en effet que près d'un tiers de la surface de la nappe est déjà impropre à une consommation d'eau potable parce que l'eau est souillée. Est-ce que Madame la Ministre le sait ? Je n'en doute pas, mais elle méprise cette donnée vitale pour couvrir une décision indigne qui est tout simplement un déni de réalité et une mise en danger d'autrui. C'est ce qui est pire que tout, parce que criminel.

Pire encore, quand vous comprenez que les services spécialisés de l'État, à savoir la DRÉAL, par la propre voix de son Directeur de la prévention des risques, n'hésitent pas à déclarer qu'il y a urgence à ne pas surseoir plus longtemps, urgence à reprendre les travaux au motif que l'accès au gaz d'enfouissement des déchets ne sera plus possible dans près de six ans au regard, nous dit le Directeur de la prévention des risques, de l'évolution naturelle des terrains. « L'évolution naturelle des terrains » : curieuse expression dont le flou

laisserait à entendre que les sarcophages de béton, eux, résisteront à cette évolution naturelle. Que veut dire l'expression « évolution naturelle des terrains » ? Doit-on comprendre risque d'effondrement des galeries, inondations à court, moyen ou long terme ? Quel cynisme, quel dévoiement, quel jeu de hasard diabolique sans réversibilité possible de l'enfouissement. Je le dis clairement à Madame POMPILI : un rapport d'experts n'est pas une assurance vie. Regardez ce qui est advenu de Tchernobyl et de ses sarcophage de béton.

L'affaire Stocamine démontre une fois encore que l'absurdité technocratique de certains rivalise avec l'aveuglement politique des autres, et qu'en résultante, cela conduit tout droit au risque majeur de crime environnemental, terme qui a disparu finalement de la loi climat initial pour devenir délit environnemental.

En tout cas, pour Stocamine, il est vraiment grand temps que les choses changent pour de bon. L'Alsace n'est pas une poubelle. Il est surtout encore temps de laisser au gouvernement la possibilité de se ressaisir rapidement. Pour cela, il faut qu'il démontre très vite sa capacité à réunir tous les acteurs de premier rang concernés, français comme allemands. C'est la proposition que j'ai faite ce week-end à notre Préfet. Il faut que l'État démontre très vite sa capacité à considérer que les Alsaciens et nos voisins rhénans ne sont pas transparents, qu'ils existent, qu'ils connaissent les enjeux, qu'ils sont en capacité de proposer et d'agir aux côtés de l'État pour changer la donne. C'est du bon sens. C'est surtout de la démocratie vivante.

Dans ce contexte, soyez assurés chers collègues que la Collectivité européenne d'Alsace entend prendre toutes ses responsabilités et qu'elle est prête à s'engager avec les élus et les associations alsaciennes et allemandes. C'est ambitieux, mais aussi nécessaire qu'incontournable. Stocamine doit revoir intégralement son projet et l'État agir honnêtement, sans cynisme et myopie technocratique centralisatrice.

Un autre sujet d'actualité, et pas des moindres, concerne Fessenheim. Compte tenu de la publication le 6 octobre dernier du récent rapport parlementaire placé sous l'égide de la mission d'information de l'Assemblée nationale, dont nos collègues et amis Raphaël SCHELLENBERGER était le Président et Bruno FUCHS l'un des membres, et pour être complet Vincent THIÉBAULT, rapporteur – je rappelle également que Raphaël est au titre de la Collectivité européenne d'Alsace également le Président de la Commission locale d'information et de surveillance –, je ne résiste pas à l'envie de souligner brièvement une fois encore la gabegie financière et l'inconséquence de l'État, qui a beau jeu par la voix de ses ministres et du Président de la République lui-même de ne nous rappeler aujourd'hui l'impératif de souveraineté et de diversification énergétique de notre pays, qui passe de manière indispensable par le nucléaire comme l'a rappelé le dernier rapport RTE (Réseau de transport d'électricité), et qui va nécessiter de revoir tout le programme énergétique pluriannuel français en 2023. Il est vrai que nous sommes dans un contexte de hausse préoccupante de l'énergie pour les Français et que cela ouvre les yeux des politiques autrement.

Bref, tout cela pour vous dire que je suis estomaqué de constater à nouveau comment l'État, une fois encore, inscrit ses obligations de reconversion du territoire de façon limitée, sans vision stratégique consolidée, sans prendre en compte les enjeux d'avenir, et surtout dans un temps long, très long, trop long quand on sait que l'achèvement du démantèlement du parc actuel de l'ancienne centrale est prévu pour 2100, soit trois à quatre générations : c'est surréaliste. Quoi qu'il en soit, je m'associe aux propos de Raphaël SCHELLENBERGER pour appeler l'État à cadrer et à préciser sans plus tarder le modèle industriel de reconversion territoriale et un calendrier opérationnel fiable. Le territoire de Fessenheim et l'Alsace en ont cruellement besoin.

Pour conclure sur ce point, je suis une fois de plus effaré de constater combien, vu de Paris, le positionnement rhénan stratégique de l'Alsace en général et de Fessenheim en

particulier est sous-estimé, pour ne pas dire ignoré. L'expression de Raphaël, en sa qualité de Président de la Commission, sur ce point est claire, tout comme l'ensemble de son analyse, à laquelle je souscris. Donc je le félicite en votre nom.

Un autre sujet d'actualité en préambule de notre plénière concerne le tour des territoires d'Alsace. Permettez-moi tout d'abord de remercier nos collègues qui nous ont déjà accueillis dans leurs cantons respectifs. Merci beaucoup pour l'organisation de ces journées. Elles se font à un rythme fort, mais elles sont particulièrement passionnantes et enrichissantes. Toutes les rencontres que vous avez organisées ont permis d'être dans le lien direct avec la vie des gens, avec leurs attentes et leurs besoins. Permettez-moi aussi de vous dire combien la Collectivité européenne d'Alsace peut se féliciter d'avoir initié ce premier tour des territoires d'Alsace, qui nous permet de prendre très concrètement la mesure de bien des réalités des Alsaciens, sans le moindre miroir déformant, sans filtre, en direct.

Nos concitoyens, les élus locaux, les associations, les agents de la Collectivité européenne d'Alsace que j'ai le bonheur et le plaisir de rencontrer à cette occasion-là aussi, les enseignants, les commerçants, les artisans et les chefs d'entreprises de toutes tailles, et j'en oublie, ont en commun d'être des acteurs attachés singulièrement à leur territoire, des acteurs impliqués qui ont une connaissance approfondie et de longue date de celui-ci. C'est pourquoi leur légitimité à s'exprimer à propos de leurs actions ou de leurs projets sur le territoire est donc indiscutable. Les liens qui les unissent à leur territoire sont forts et authentiques. De fait, les expressions de chacun sont donc d'une très grande importance à mes yeux, parce qu'elles vous disent leur vécu, leurs expériences de vie, leurs projets, leurs satisfactions comme leurs déceptions, leurs attentes réelles, leurs besoins. Il est donc très important, pour ne pas dire essentiel, pour nos politiques publiques actuelles comme futures, comme pour le service public alsacien qui en est l'acteur opérationnel de terrain, de les prendre en considération.

Le tour des territoires d'Alsace permet à la Collectivité européenne d'Alsace d'être encore mieux ancrée dans la diversité des réalités qui la composent. Dans le quartier des Coteaux, cher à Alain et Catherine, j'ai pu mesurer les envies de faire et d'entreprendre de notre jeunesse. Il nous appartient de capitaliser sur cette énergie positive.

Mais, sans langue de bois, je me dois de vous dire mon inquiétude face aux si nombreuses sollicitations financières attendues. Toutes sont fondées et correspondent à des sujets cruciaux, et s'il y en a un seul à retenir, c'est bien celui de la lutte contre la pauvreté qui nous concerne tous. À ce titre, face à la pauvreté croissante, associée au nombre toujours plus important d'allocataires du RSA, nous sommes obligés de dénoncer une fois de plus la réduction drastique de nos ressources fiscales décidées par l'État. Les dépenses obligatoires imposées par la loi et le cadre réglementaire augmentent, mais nos ressources budgétaires, non. La seule issue envisageable est celle d'une croissance économique qui s'accompagne d'un retour effectif et durable à l'emploi pour le plus grand nombre de nos concitoyens, notamment pour celles et ceux qui sont allocataires du RSA.

Mais n'est-ce pas utopique ? Car il ne faut pas nous leurrer : ce processus est long, fragile, inversible. Et au moment où l'État entend investir dans des secteurs d'activités pointus – nous le saluons – et dans l'innovation industrielle, on comprend facilement qu'une majorité de personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité risquent en parallèle de rester au bord du chemin. Cela risque d'être la réalité. N'oublions pas que la théorie du ruissellement des richesses, chère à notre Président, a malheureusement de véritables limites que l'on ne peut ignorer, à commencer par celle de l'inertie et celle de l'employabilité. Ces limites réelles me font penser que nous courons du sérieux risques de fracture sociale.

C'est pourquoi l'État doit revoir impérativement sa copie et reconsidérer la question cruciale de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales comme la nôtre. Ce sera un

sujet, bien évidemment, du congrès des départements de France et au moment des élections présidentielles. Pour préserver nos politiques publiques et améliorer leur portée, leur efficacité, il faut que l'État stoppe l'érosion de nos ressources et que nous retrouvions des marges de manœuvre budgétaires grâce à une révision fiscale pertinente et un retour à une capacité d'agir. Mes chers collègues, la capacité d'agir justifie d'abord d'un droit à agir, qui nous a été enlevé par la perte de la clause de compétence générale notamment, des moyens d'agir, mais aussi de la maîtrise des moyens d'agir. Ces trois conditions sont indispensables pour que la capacité d'agir des collectivités en territoire, pour que l'action publique de terrain, puissent être mises en œuvre, et que celles et ceux qui sont en capacité d'emploi se remettent au travail. C'est quelque chose que je rappelle dans toutes les rencontres que nous pouvons avoir sur le terrain. Sans travail, il n'y a pas de production de richesses. Sans production de richesses, il ne peut y avoir de distribution de richesses, ni de service public renforcé, ni d'équipements publics adaptés aux besoins de nos populations. Le travail reste une valeur indispensable. On ne peut pas se priver d'un seul talent. Et pour faire face à tous les défis de notre société, tous les enjeux à relever, il faut que nos concitoyens prennent conscience que le travail est indispensable.

Compte tenu de ce que nous observons et de ce que le tour des territoires met encore plus en relief, comme ce fut le cas notamment dans le Canton 2 de Mulhouse, cher à Fatima et à Bruno, je ne peux pas me résoudre à attendre de l'État les réformes fiscales que nous appelons de nos vœux, et qui feront débat pour les présidentielles. Nous ne pouvons pas attendre, au regard de la pauvreté qui augmente. Cette pauvreté est très forte, trop forte. À Strasbourg, à Mulhouse, elle est inquiétante. Elle l'est aussi parfois dans la ruralité, qui n'est pas épargnée par cette situation d'augmentation de la pauvreté. Il nous faut donc chercher à prendre les devants. À nous d'explorer de nouvelles pistes de travail. À nous d'essayer d'innover.

Ainsi, j'ai proposé à Fatima, au regard du taux de pauvreté dans son canton, que nous mettions en place un laboratoire de lutte contre la pauvreté. À titre indicatif, pour que chacun d'entre vous puisse comprendre et mesurer les enjeux, je rappelle que dans ce canton, 45 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. À Strasbourg, dans certains quartiers, on se rapproche aussi malheureusement de ce taux. 50 % des jeunes sont sans emploi ni formation, et 50% des habitants ont moins de 30 ans. Face à un tel constat, la Collectivité européenne d'Alsace ne détournera pudiquement pas son regard. J'inviterai toutes les parties prenantes à se mettre autour de la table, parce qu'avec le projet de créer le premier laboratoire de lutte contre la pauvreté, qui doit ensuite nous inspirer pour l'ensemble de notre périmètre alsacien, nous avons un bel objectif à partager. Et nous aurons l'occasion d'y revenir le moment venu.

Bien évidemment, dans cette plénière, nous aurons aussi un moment important au titre de la protection de l'enfance, parce qu'un des éléments pour donner le meilleur des perspectives à notre jeunesse, c'est la protection de l'enfance. Nous avons là un partenariat, dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin, à structurer avec l'État. Nicolas MATT et Philippe MEYER ont pu assister à cette rencontre avec le Ministre Adrien TAQUET. Nous avons conscience que, pour donner des perspectives à notre jeunesse, il faut accompagner notre enfance, notre enfance la plus fragile. Donc à travers aussi les décisions que prendront lors de cette plénière, nous serons dans une logique d'accompagnement renforcé, qui a du sens, avec des moyens de l'État renforcés, mais des moyens ponctuels, là où il existe des enjeux structurels. J'espère que ces moyens pourront se prolonger dans la durée. Mais là, nous avons aussi un enjeu, parce que c'est l'avenir de notre jeunesse. C'est cela que nous travaillons au sein de notre Collectivité.

Après ces différents sujets d'actualité, je vais donner la parole aux collègues représentant les groupes. Ensuite nous pourrons démarrer tous ensemble l'ordre du jour de notre séance plénière.

Applaudissements.

Merci. La parole est à Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Monsieur le Président, mes chers collègues, seulement trois semaines nous séparent de la dernière séance plénière. Ces trois semaines ont été marquées par trois chiffres particulièrement significatifs sur lesquels je souhaite revenir.

42 000. C'est le nombre de tonnes de déchets chimiques ultra toxiques qui ne pourront être enfouis de manière définitive à Stocamine. C'est le sens du délibéré du vendredi 15 octobre de la Cour administrative d'appel – vous l'avez rappelé, Monsieur le Président. Sans présager d'un éventuel appel et avant de pouvoir s'attaquer au déstockage lui-même, c'est déjà une victoire et un soulagement immense pour notre territoire. Malgré la condamnation unanime des acteurs du territoire, associations, collectivités, élus, habitantes et habitants, l'entêtement du Président de la République et de sa Ministre de la transition écologique n'a pu être contrarié que par une décision judiciaire. Cela révèle une fois n'est pas coutume la faiblesse du dialogue démocratique entre les échelles locales et nationales sur des questions pourtant cruciales d'intégrité du territoire.

330 000. C'est le nombre estimé de victimes d'agressions sexuelles par des membres du clergé de l'église catholique ou de laïcs qui lui sont rattachés. L'ampleur du phénomène est telle qu'elle n'est pas qu'une affaire interne de l'église. Elle doit nous interpeller en tant qu'élus de proximité. Partout, sur tout le territoire alsacien, nous devons faciliter la parole des victimes et les accompagner dans leur parcours de témoins et de justiciables. Cette approche volontariste est une condition nécessaire pour s'attaquer à ces violences de masse.

11 300 milliards. C'est le montant en dollars de l'évasion fiscale mise à jour par les Pandora Papers. Cela correspond au financement, pendant 5 000 ans, de la CeA. Cet énième scandale financier vient nous rappeler que la grande délinquance fiscale assèche les finances publiques et que le manque à gagner impacte à tous les niveaux le moindre arbitrage budgétaire. Le manque de manœuvres budgétaires que vous avez évoqué, Monsieur le Président, est le corollaire de ce laisser-faire fiscal. Depuis 1789, l'impôt est le fondement du contrat social. S'y soustraire, c'est désarmer l'État, c'est désarmer les collectivités, c'est désarmer la CeA pour la bonne réalisation de ses missions de service public pourtant de premier plan.

Les chiffres de ces actualités régionales, nationales et internationales dessinent le contexte dans lequel la CeA est amenée à déployer ses politiques publiques. Nous devons en avoir conscience alors que le Conseil d'Alsace, désormais pleinement installé, est en ordre de marche pour la nouvelle mandature.

Cette séquence d'installation du nouveau Conseil d'Alsace tout juste terminée a toutefois révélé deux failles. La première est l'impréparation politique. J'ai été surpris d'assister le 27 septembre dernier à des débats si laborieux concernant les représentations de la CeA dans divers organismes. Il aura fallu près d'une demi-heure passée à égrainer des noms, des organismes, des tableaux dans un flottement général avant que vous ne vous rangiez, Monsieur le Président, à mon analyse liminaire. L'image renvoyée laisse pour le moins à désirer, surtout de la part d'un groupe politique qui se flatte d'une si longue expérience des rouages des institutions pour mieux en exclure les nouveaux représentants.

La deuxième faille est le manque de transparence. Manque de transparence, quand le débat sur les représentations dans les divers organismes n'est plus à l'ordre du jour d'une séance plénière. Voilà un sujet qui devait être débattu publiquement, qui était l'objet principal de votre propos introductif, Monsieur le Président, et qui finalement se fera dans le huis clos de la Commission permanente. Quelle est la raison de ce choix ? Par cette décision, il s'agit sans doute là d'éviter un nouveau fiasco. Manque de transparence, quand les rapports non retenus sont soumis au vote sans même une présentation sommaire. Certains élus,

pourtant rompus aux hémicycles, se sont ainsi laissés piégés. Je pense notamment à notre collègue Monsieur STRAUMANN, qui n'a pas pu prendre la parole sur la question du siège de notre Collectivité, pourtant un des principaux rapports de la séance. Y aurait-il donc des discussions que vous souhaiteriez éviter, Monsieur le Président ? Cette pratique nous interpelle d'autant plus que ce n'est pas l'usage observé en Commission permanente, comme si la présence en séance plénière d'auditeurs libres et de la presse poussait à verrouiller le débat plutôt qu'à l'ouvrir. Ces défaillances sont graves parce qu'elles touchent au bon fonctionnement démocratique de notre institution. Je vous appelle donc, Monsieur le Président, à revenir à un mode opératoire plus démocratique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas.

M. JANDER – Monsieur le Président, Madame la Ministre, mes chers collègues. Tout d'abord permettez-moi de réagir à ce que je viens d'entendre, pour rappeler que la mise en place de notre Collectivité date d'il y a à peine trois mois et demi, qu'il y a eu ensuite juillet et août, et qu'il n'est pas anormal que nous n'ayons eu moins de réunions et de débats, mais qu'il est possible à chacun et à chacune d'entre nous, lorsque l'on veut s'exprimer sur tel ou tel rapport, que ce soit en séance plénière ou en Commission permanente, tout simplement par un geste très simple de la main, de demander la parole, de demander à ce que le rapport soit retenu, et de débattre sur ce rapport. Donc le procès en absence de débats démocratiques qui est fait est un procès d'intention, qui ne correspond aucunement à la réalité du fonctionnement de notre Assemblée.

Je commencerai mon propos en citant Voltaire, dont la célèbre maxime affirmait : « Le présent accouche de l'avenir. » À cet égard, notre Collectivité européenne d'Alsace est particulièrement vigilante et bienveillante à l'héritage que nous laisserons à nos jeunes générations. Oui, notre action et notre mobilisation consistent à préparer leur avenir. J'en veux pour preuve notre implication dans les collèges, où nous poursuivons le travail de soutien à nos établissements à travers les différentes dotations que nous leur versons. J'ai assisté récemment au lancement, à la présentation du forum sur les actions éducatives à destination de nos collégiens. Ce ne sont pas moins de 19 millions d'euros de dotations de fonctionnement cette année pour nos 147 collèges publics et 25 collèges privés. Par ces moyens, nous montrons que nous avons le souci d'offrir à nos jeunes un bon cadre de travail et de vie afin qu'ils puissent étudier, apprendre et nouer de nouvelles amitiés dans les meilleures conditions possibles. Nous leur donnons ainsi les moyens de construire leur avenir.

Un avenir serein passe aussi par une protection de l'enfance à la hauteur des enjeux. Nous allons nous exprimer sur un rapport relatif à la stratégie de la prévention et de la protection de l'enfance. N'oublions pas que notre Collectivité est cheffe de file dans ce domaine. Nous avons pour mission de protéger les enfants exposés et d'accompagner les familles en difficulté grâce à l'aide sociale à l'enfance et à la protection maternelle et infantile. Une action forte et dynamique de la CeA sur ce sujet est un devoir. Soyons pleinement investis dans l'épanouissement de la jeunesse du territoire.

N'omettons pas pour autant de regarder derrière nous, car « le passé doit conseiller l'avenir », comme l'écrivait Sénèque. Notre héritage se construit aussi à travers la préservation de notre passé, de notre patrimoine. Vous le savez, chers collègues : nous avons cette chance en Alsace de compter un grand nombre de châteaux forts, des châteaux qui sont autant de témoins du passé tumultueux notre belle région. Ils sont nos racines et la base de notre identité. Sachons les préserver pour mieux affronter l'avenir. À ce titre, je salue l'engagement fort de notre Collectivité pour préserver ces monuments, afin de transmettre ce bel héritage aux jeunes alsaciens.

Nous le savons, mes chers collègues : cet avenir est aussi environnemental, voire sanitaire. C'est un sujet d'actualité, comme l'a rappelé le Président. C'est un sujet qui nous concerne directement, avec le sort des 40 000 tonnes de déchets toxiques enfouis à Stocamine.

Suite au recours déposé par la CeA, le rapporteur public de la juridiction administrative demandait le 11 octobre dernier l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant le confinement définitif des déchets toxiques sur l'ancien site des MDPA. La décision a été rendue vendredi : la Cour d'appel administrative nous a donné raison. Mais cette décision nous appelle à la plus grande réactivité, pour que l'État prenne ses responsabilités sur ce dossier. Je formule aussi le vœu que la CeA soit aussi en première ligne pour défendre nos intérêts. Il en va de la préservation de notre nappe phréatique, de nos ressources en eau et donc de la santé des générations futures.

Enfin, dans une autre mesure et aussi pour faire plaisir à notre collègue Lara MILLION – un peu de flagornerie n'a jamais tué personne –, je tiens à souligner que la préparation de l'avenir passe aussi par les finances de notre Collectivité, et en l'occurrence une gestion saine des deniers publics. La DM2 que nous allons voter en est le meilleur symbole puisque nos dépenses baissent et nos recettes augmentent, ce qui est mieux que l'inverse. Ainsi, nous pouvons réduire l'inscription d'emprunt d'un montant de 47 millions d'euros. Cette gestion vertueuse des finances publiques de notre Collectivité nous permettra de garantir un avenir serein à nos enfants et ne pas laisser une ardoise financière insurmontable aux générations qui nous succéderont.

Mes chers collègues, poursuivons ensemble les actions que nous avons pu déjà initier. La relance de notre économie semble être sur les rails, car là aussi notre Collectivité alsacienne a su répondre avec pertinence, en étant présente auprès des personnes vulnérables, des acteurs économiques et associatifs de notre territoire, en les soutenant grâce aux différentes aides et plans lancés par la Collectivité européenne d'Alsace. L'avenir se prépare dès aujourd'hui. Gardons le cap et poursuivons notre travail. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, Madame la Ministre. Notre plénière de ce jour aborde plusieurs thématiques de nos politiques dans le cadre des compétences obligatoires des départements. Je vais m'attarder quelque peu sur deux d'entre elles, ainsi que sur une compétence volontariste dans le cadre de ce propos introductif à notre séance – et, même si nous ne nous sommes pas concertés, en écho à notre collègue Nicolas JANDER. Je vais m'y tenir, plutôt que de m'appesantir sur les gesticulations de l'opposition.

Les collègues du groupe majoritaire sont impliqués sur ses politiques dans leur canton et dans les commissions travaillant sur les sujets soumis au vote. Nous sommes acteurs du fonctionnement – j'y reviendrai – des investissements dans les collèges publics et en soutien aux collèges privés. Notre délibération a pour objectif d'accueillir les 90 000 collégiens alsaciens dans les conditions optimales. Les moyens financiers conséquents permettent de répondre aux attentes des 147 établissements publics et 25 privés. Je salue le travail de la Direction des collèges et nos 1 300 agents techniques. Ils effectuent un travail remarquable pour le bon fonctionnement au quotidien, l'entretien, et servir 7 millions de repas de qualité dans l'année.

Notre volonté n'est pas de nous en tenir au simple fonctionnement de ces établissements. Nos actions éducatives ont été présentées ces derniers jours sur tous les territoires d'action du Département. Elles rencontrent un grand succès auprès des équipes éducatives. La CeA joue un rôle majeur à travers ces nombreux outils nécessaires à notre seul objectif : la réussite de tous les collégiens sur tous les territoires, dans leur parcours et leur orientation future.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance – vous l'avez évoqué, Monsieur le Président –, nous mettons en place une contractualisation avec

l'État et l'ARS pour les territoires du Bas-Rhin, et ce après le Haut-Rhin. Les moyens attribués par l'État sont nettement insuffisants par rapport à la situation rencontrée. La progression significative du nombre d'enfants est préoccupante. C'est l'occasion pour moi, un nom du groupe majoritaire, de remercier l'ensemble de nos équipes œuvrant pour ces enfants placés : assistants familiaux, maisons d'enfants à caractère social, services de protection de l'enfance de la CeA. Ce sont plus de 2 600 salariés, répartis dans toute l'Alsace, qui vivent une véritable vocation, à travers leur engagement pour ces trop nombreux enfants confiés par la justice à notre Collectivité. Ces jeunes, secoué par la vie, sont de plus, pour près d'un quart d'entre eux, porteurs de handicap. Ils méritent toute notre attention.

La délibération de ce jour permet de rappeler également utilement, et remettre en lumière, cette responsabilité, ce devoir qui est le nôtre de tout entreprendre pour tenter de donner la même chance à ces enfants de réussir leur vie. Leur jeunesse difficile ne doit pas constituer un obstacle insurmontable, un fardeau à porter toute leur vie.

Pour terminer, je veux évoquer notre soutien à la vie associative. Il est ancien et reconnu. Les bénévoles constituent une richesse humaine formidable dans tous les domaines d'action. On ne peut pas tout attendre des acteurs publics. Et l'Alsace est reconnue pour la qualité et la densité de ces associations. Nous allons évoquer notamment notre soutien aux bénévoles qui agissent pour la préservation et la valorisation des châteaux forts. Ce patrimoine remarquable serait dans un triste état sans l'action déterminée de ces passionnés qui consacrent une partie de leur week-end à entretenir ces sites malgré toutes les contraintes liées aux règles de protection édictées par l'État. Il s'agit de faire que, pierre par pierre, nous puissions transmettre ces merveilles à la postérité. Il s'agit d'en faire également un atout touristique majeur pour l'Alsace. Par notre vote, la CeA sera aux côtés de ces bénévoles.

Les décisions budgétaires modificatives vont permettre d'évoquer la bonne situation financière de la CeA, la maîtrise de notre dette permettant de nous projeter avec optimisme vers l'avenir et remplir nos missions. Comme vous pouvez aisément le comprendre, mes chers collègues, notre Collectivité est pleinement mobilisée autour des projets et politiques publiques que nous portons. Nous agissons, nous avançons. C'est notre seul objectif aujourd'hui et demain je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Philippe.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons maintenant passer aux rapports de la séance plénière. 13 rapports sont soumis à notre délibération. Je rappelle à mes collègues de l'opposition qu'ils sont libres de retenir l'ensemble des rapports pour qu'ils soient discutés, et que le système que nous mettons en œuvre ici était en place à Strasbourg. Cela ne me semblait pas choquant, d'autant plus que tous les rapports peuvent être retenus. Vous avez donc une grande liberté de retenir tous les rapports si vous souhaitez qu'ils soient discutés.

Le premier rapport porte sur la proposition d'approbation d'un dispositif d'aides en faveur de la préservation et du renouvellement des arbres têtards en milieu rural. Je crois qu'il est retenu. Il sera présenté par Jean-Philippe VETTER.

Ensuite, concernant la Commission jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme, il

s'agit de la proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2022, d'approbation des tarifs 2022 des restaurants scolaires des collèges du Bas-Rhin ayant une cuisine de production, des montants 2021 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service. Est-ce que quelqu'un souhaite retenir ce rapport ? Il est retenu.

CD-2021-9-5-2 - Proposition d'attribution des dotations de fonctionnement 2022 aux collèges privés de l'Alsace sous contrat d'association avec l'État

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la proposition d'attribution des dotations de fonctionnement 2022 aux collèges privés de l'Alsace sous contrat d'association avec l'État. Quelqu'un souhaite-t-il retenir ce rapport ? Françoise ? D'accord. Donc je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Françoise, et peut-être Serge, qui peut voter à distance. Le cas échéant, on prendra en compte son abstention.

Il s'agit ensuite de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Je pense que ce rapport est retenu. Il sera présenté. Je rappelle que dès qu'une seule personne retient un rapport, il sera présenté. Si personne ne retient le rapport, on passe à ce moment-là au vote, avant de poursuivre.

Il s'agit ensuite du dispositif de soutien financier aux associations de bénévoles engagées dans la préservation et la valorisation des châteaux forts. Il est retenu.

CD-2021-9-8-1 - Adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 27 septembre 2021

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de l'adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du lundi 27 septembre. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir. Est-ce que quelqu'un s'oppose ? S'abstient ? Merci.

Il s'agit ensuite de la Décision modificative n° 2 du Budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est obligatoirement retenu.

CD-2021-9-8-3 - Autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n°2 du budget primitif 2021

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite des autorisations de programme et d'engagement de la Décision modificative n° 2. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Il s'agit ensuite de la communication relative à l'état de la dette pour l'exercice 2020 du Bas-Rhin. Je pense qu'on peut faire une présentation commune des deux éléments, Lara, puisque c'est quand même important. C'est donc retenu.

CD-2021-9-8-6 - Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) - modalités de répartition communale et intercommunale

M. LE PRÉSIDENT – Il s’agit ensuite du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Ce sont des modalités de répartition communale et intercommunale des fonds d’État. Quelqu’un souhaite-t-il qu’il soit retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-9-8-7 - Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (FDPTADE) - modalités de répartition

M. LE PRÉSIDENT – Il s’agit ensuite du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement. Est-ce que quelqu’un souhaite le retenir ? Cela n’a pas l’air d’être le cas. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Merci.

CD-2021-9-12-1 - Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2021 aux collèges publics du Bas-Rhin

M. LE PRÉSIDENT – Il s’agit ensuite des propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2021 aux collèges publics du Bas-Rhin. Est-ce que quelqu’un souhaite le retenir ? Cela n’a pas l’air d’être le cas. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-9-2-1 - Proposition d'approbation d'un dispositif d'aides en faveur de la préservation et du renouvellement des arbres têtards en milieu rural

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au premier rapport, sur les aides en faveur de la préservation et du renouvellement des arbres têtards en milieu rural. Je donne la parole à Jean-Philippe VETTER.

M. VETTER – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Les arbres têtards, situés en majorité dans les territoires agricoles, sont menacés par des abattages ou dépérissent et meurent faute d’entretien. Pour les préserver et favoriser le maintien de la biodiversité présente dans ces arbres creux, la Collectivité européenne d’Alsace souhaite soutenir financièrement les communes, les EPCI, les propriétaires, les associations foncières ou les exploitants agricoles ayant des projets d’élagage d’arbres têtards, pérennisant ainsi de façon durable ce patrimoine typique de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui. Sabine DREXLER.

Mme DREXLER – Merci, Monsieur le Président. Je voulais dire que la protection de l’environnement a toujours été un sujet important pour nos conseils départementaux et aujourd’hui pour la CeA, avec des services qui sont très performants. Je me réjouis beaucoup de ce rapport sur les saules têtards. Comme on parle d’environnement et que dans ce domaine-là tout se tient, je voudrais dire que si on devait avoir une pollution majeure en Alsace, à nos saules têtards n’auraient plus aucune chance.

Je souhaite dire aussi que j’espère que la décision du tribunal sur Stocamine sera l’occasion de travailler très vite avec des sociétés de dépollution, qui ont développé quand même ces dernières années de nouvelles techniques, qui n’existaient pas il y a trois ou quatre ans, pour remonter un maximum de déchets.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Sabine. Il est vrai que ce sera le sujet majeur. J’espère que le Parlement ne va pas interjeter appel de la décision et qu’on pourra se mettre autour de la table avec le gouvernement pour avancer dans le déstockage. J’y tiens particulièrement, mais je sais que c’est un sujet qui vous tient particulièrement à cœur.

Est-ce qu’il y a d’autres demandes de prise de parole ? Oui. Jean-Philippe, en tant que rapporteur.

M. VETTER – Simplement pour compléter les propos initiaux, je souhaite vous dire qu’effectivement votre intervention sur le dossier important de Stocamine montre que vous êtes extrêmement attaché à l’ensemble des questions environnementales. Nous le montrons aussi au sein de la CeA, sur des sujets plus précis comme celui des arbres têtards, que l’on peut aussi appeler les trognes, et qui sont extrêmement importants. Pourquoi ? Parce qu’il s’agit de préserver ces arbres. Mais aussi, le fait qu’ils soient creux fait que de nombreux animaux viennent s’y loger. C’est donc aussi respecter tout cet écosystème du vivant, que ce soit les scarabées pique-prune, qui sont d’ailleurs en concurrence avec les scarabées japonais et qu’il faut préserver, les chouettes ou encore l’ensemble des hérissons, qui vivent à l’intérieur. Si nous n’y prenons pas garde, si nous ne permettons pas d’élaguer ces arbres-là, c’est tout cet écosystème qui disparaîtrait. Préserver le vivant, c’est aussi dans le cadre de ce plan arbres que nous mettons en place au sein de la Collectivité européenne d’Alsace. Chaque naissance dans le Bas-Rhin donne lieu à un arbre fruitier. De nombreux arbres fruitiers sont aussi offertes, cher Éric et chère Brigitte, pour l’ensemble des citoyens haut-rhinois. Bref, il s’agit d’un vrai engagement en faveur des arbres. Cher président, il s’agit aussi de la volonté de créer des îlots de fraîcheur dans les cours de nos collèges, de manière à sensibiliser nos jeunes collégiens à l’écologie et aux pratiques durables. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Ton intervention suscite un bel enthousiasme. Derrière cela, il y a aussi un enjeu d’agroforesterie, qui nous tient particulièrement à cœur. Je constate que, quand nous parlions il y a quelques années de cela, il y avait beaucoup de prudence et d’interrogations. Je constate aujourd’hui que, même dans le Kochersberg – je regarde Étienne et Marie-Paule –, ceux qui n’étaient pas forcément les plus motivés par la question le deviennent. Je pense que c’est un signe très positif. Au-delà des enjeux de la biodiversité, c’est aussi, comme tu le sous-entendais avec les cours d’école, les îlots de fraîcheur, la production agricole, pour permettre de limiter les besoins en eau. Je pense qu’il y a un vrai enjeu autour de cela. Je pense que c’est l’arbre qui peut sauver la planète, dans notre contexte actuel.

Je propose de passer vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-9-5-3 - Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance - Territoire du Bas-Rhin 2021/2022

M. MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant. C’est la Stratégie nationale de prévention et de protection de l’enfance. Je crois que c’est Nicolas qui en fait la présentation.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. L’examen de ce rapport est aussi l’occasion de rappeler que, suite à la loi de décentralisation de 1983, la CeA est cheffe de file dans la protection de l’enfance. Je rappelle qu’à ce jour, près de 4 065 enfants nous sont confiés, un chiffre en hausse de 8,9 % en trois ans, malheureusement. Le budget total alloué à la protection de l’enfance est, pour notre Collectivité, de 242 millions d’euros.

Dans ce contexte, l'adoption de la SNPPE se traduira concrètement par l'attribution par l'État d'une enveloppe de 1,7 million d'euros en 2021 et de 3,6 millions en 2022 pour financer des projets de prévention et de protection de l'enfance. Il est important de rappeler précisément les objectifs énoncés par cette stratégie, car ils répondent à des besoins réels : agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et des familles ; sécuriser les parcours et prévenir les ruptures ; donner les moyens aux enfants de garantir leurs droits ; et enfin préparer leur avenir.

Aussi, sur cette base, notre Collectivité a conçu des actions innovantes en phase avec les réalités au sein des territoires. Pour le volet prévention, les actions de la PMI seront renforcées grâce au recrutement de puéricultrices et de sage-femmes. Nous espérons que cela permettra d'augmenter la population des familles mères et enfants suivies par la PMI. Les moyens sont donc concentrés sur les entretiens prénataux précoces, les bilans de santé en école maternelle, les visites à domicile pré- et postnatales, auprès des familles les plus vulnérables notamment. Les interventions à domicile des puéricultrices ainsi que les consultations infantiles seront renforcées.

Quant à la protection de l'enfance en tant que telle, suite à vos propos liminaire, Monsieur le Président, et aux propos de mon collègue Philippe MEYER qui citait le handicap et la pédopsychiatrie, le dispositif ASE-Psy pourra être mis en place et ce sera un lieu de répit offrant un accompagnement socio-éducatif renforcé et une prise en charge pédopsychiatrique. La SNPPE permettra également l'ouverture de places à l'année en institut médicoéducatif pour les enfants en situation de handicap qui nous sont confiés et qui ne peuvent pas rentrer auprès de leur famille.

En outre, dans une logique de convergence et d'efficacité avérée, nous avons tenu avec le Président à privilégier les mesures en proximité des familles, telles que les mesures de protection de l'enfance à domicile, tout d'abord avec le financement de mesures d'aide éducative à domicile renforcées, un outil précieux de soutien aux familles en difficulté qui permet d'éviter la dégradation des situations voire le placement. Ainsi, avec le développement d'éducateurs à la parentalité, nous mettrons en place une alternative appréciée pour accompagner certains parents hors d'une procédure administrative de l'ASE.

En conclusion, Monsieur le Président, mes chers collègues, grâce à l'enveloppe allouée par la SNPPE, malgré l'incertitude pesant sur la pérennité des financements au-delà de 2022 comme vous l'aviez évoqué, avec votre accord, nous pouvons collectivement relever le défi d'engager au plus tôt ces actions. Nous savons que cela représentera un challenge exceptionnel dans un contexte très contraint, mais notre implication en faveur des familles et des enfants les plus vulnérables doit rester une priorité absolue. Donc nous vous proposons de nous engager dans cette stratégie. Tous les départements ne l'ont pas fait, mais après Voltaire, je m'excuserai de citer Michel AUDIARD et *Les Tontons flingueurs* : « Quand la protection de l'enfance coïncide avec la crise du personnel, faut plus comprendre, faut prier. » Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Je regarde si, parmi les tontons flingueurs ici, il y a des expressions complémentaires. Vous vous sentez l'âme ? Allez-y, je vous en prie.

Mme QUINTALLET – Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais également avoir un propos sur cette Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Comme le rappelait mon collègue Nicolas MATT, la CeA est bien la cheffe de file de la protection de l'enfance. Ce chef de filât et l'importance de cette compétence pour la société impliquent que la protection de l'enfance soit une priorité pour les départements.

Le constat au sein de notre Collectivité est le suivant. La CeA ne répond pas aujourd'hui aux besoins des enfants qui lui sont confiés. Nous avons 300 mineurs dont le placement

n'est pas réalisé. Dans le Bas-Rhin, 527 mineurs confiés à l'ASE sont en situation de handicap, sans que tous ne bénéficient d'une prise en charge adaptée, et pour certains il n'y a aucune prise en charge spécifique. L'offre d'aide éducative à domicile renforcée est insuffisante par rapport aux besoins. Concernant l'accueil des fratries et au regard de la convention internationale des droits de l'enfant, le principe de non-séparation, bien que privilégié au sein de notre Collectivité, n'est pas toujours respecté, et cela du fait d'une insuffisance de places spécialisées.

On relève également au travers des documents qui nous ont été fournis pour cette séance que notre Collectivité a un besoin de renforcement des contrôles des établissements et services de la protection de l'enfance. Je souhaite faire un point sur le contrôle des établissements. Cette stratégie prévoit de renforcer le contrôle des établissements et services de l'ASE. Pour les établissements et les services de l'ASE, la compétence de contrôle relève en premier lieu du Président de la Collectivité. Il apparaît que, jusqu'en 2019, les services de la protection judiciaire de la jeunesse effectuaient une vérification des extraits de casier judiciaire pour les établissements qui relevaient de l'ASE. Depuis, ces vérifications ne sont plus effectuées. Avec le financement de l'État dans le cadre de cette stratégie qui nous est proposée, un poste d'agent administratif en charge de ces vérifications va être créé en 2022. Mais 2022 est justement la date à laquelle prend fin ce contrat avec l'État et l'ARS. Alors je pose la question : est-ce que la sécurisation des établissements et professionnels relevant de l'ASE va être poursuivie ou pas ? Le contrôle des établissements et des services de l'ASE relève de votre compétence, Monsieur le Président, et vous ne pouvez pas vous en remettre à l'État pour décider de ce qu'il va advenir.

Si cette contractualisation apporte bien 3,64 millions en recettes à notre Collectivité pour la protection de l'enfance et prévoit des engagements forts avec quatre objectifs pertinents, elle prend fin en 2022. Avec cette contractualisation très limitée dans le temps, on est amené à douter de la volonté de l'État en matière de protection de l'enfance. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que l'on va devoir chercher et recruter des professionnels avec des CDD très courts ou recruter des personnes qui seront opérationnelles à la fin de leur contrat ? Cette contractualisation va certes renforcer quelque peu l'action de notre Collectivité, mais avec les réserves et limites que j'ai évoquées concernant celle-ci, avec les besoins en augmentation au sein de notre Collectivité et les carences que l'on a identifiées, il est nécessaire que cette contractualisation soit l'amorce d'une politique identifiée comme prioritaire pour notre Collectivité et qui réponde aux besoins de protection des enfants et d'accompagnement des familles. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Sinon je répondrai. Oui, Françoise.

Mme BEY – Ce n'était pas spécifiquement sur ce sujet-là. C'était sur le sujet de la restauration scolaire.

M. LE PRÉSIDENT – C'est de ma faute. Je vais y revenir après. J'avais inversé les deux rapports.

Mme BEY – Très bien. Je parlerai après.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur la protection de l'enfance ? Avant de donner la parole au rapport, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. La parole est au rapporteur, et je compléterai.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Je remercie ma collègue pour son intervention. Je rappelle que si elle a pu faire une remarque, une intervention de qualité, c'est aussi

parce que, au sein de la Commission que je préside et dans laquelle Madame QUINTALLET est active, les services nous ont fourni l'ensemble des documents et nous avons pu travailler ensemble, avec les chiffres, cette SNPPE, les thématiques liées à la PMI et à la protection de l'enfance. J'en profite vraiment pour remercier les agents pour la grande qualité du travail et tous les collègues élus qui ont participé à cette Commission pour la qualité des débats.

C'est un sujet difficile, sur lequel il faut avancer avec modestie. Vous êtes plus qualifié que moi, Monsieur le Président, pour parler de ce sujet-là. Vous savez à quel point c'est compliqué. Nous le savons tous. Mais les constats ne peuvent s'établir que sur la base d'estimations, de projections fiables. Je pense que c'est le moment de souligner que les constats partagés se font parce que les informations sont diffusées de manière fluides, parce que tous les groupes sont associés de manière homogène. C'est important, parce que suite aux propos liminaires, on pourrait penser que ce n'est pas le cas. En tout cas, je m'inscris en faux sur cette thématique. Vraiment, nous avons pu travailler ensemble.

Oui, il est clair que tout n'est pas parfait. Nous en sommes tous rendu compte. Nous avons sept ans pour essayer d'améliorer la situation de la protection de l'enfance. Il faut aussi savoir souligner ses forces. On a pu le voir à Paris avec Philippe MEYER et Frédéric BIERRY. Nous sommes loin d'être une Collectivité qui n'avance pas sur le sujet. Nous sommes plutôt regardés avec un regard interrogatif. Le Président BIERRY, comme j'ai pu le mesurer à Paris il y a quelques semaines, fait office d'interlocuteur privilégié avec Adrien TAQUET. Votre constat est sévère, lorsque vous dites que vous doutez des intentions du gouvernement d'agir sur la protection de l'enfance. Je ne me souviens pas avoir eu un secrétaire d'État aussi engagé sur le sujet.

Ensuite, il y a la tradition républicaine. Il va bientôt y avoir des élections, un renouvellement. J'appelle de mes vœux que le financement de cette stratégie soit prolongé dans le temps. Cela peut aussi être un sujet de la campagne. C'est aussi un sujet qu'on pourra porter et que l'on portera.

Je vous remercie donc pour votre question. Nous serons tous vigilants vis-à-vis des développements futurs. Mais en tout cas nous avons pu travailler le sujet et nous continuerons à le travailler ensemble.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. J'ai quelques éléments complémentaires à rajouter. D'abord, vous avez raison quand vous dites que c'est une compétence des collectivités départementales. Nous avons clairement un engagement en la matière et nous portons cela fortement et fièrement, parce que nous avons ces six dernières années, aussi bien dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, rajouté beaucoup de moyens pour la protection de l'enfance, pour améliorer la qualité. On a rajouté des moyens, d'abord sur la protection maternelle et infantile, pour être dans une action plus forte de prévention, parce qu'on a considéré qu'il valait mieux s'attaquer aux racines qu'aux conséquences du problème. On a donc rajouté des moyens colossaux sur la protection maternelle et infantile. Je me souviens que dans le Bas-Rhin, nous avons rajouté 10 millions d'euros par an. Je n'ai pas le chiffre concernant le Haut-Rhin. Nous avons bien conscience qu'il est nécessaire d'investir ce champ. Nous avons rajouté aussi des moyens aux foyers de l'enfance, puisque nous avons un projet de modernisation de foyers de l'enfance de plus de 20 millions d'euros. Donc on a conscience qu'il faut accompagner les enfants dans les meilleures conditions.

On a tiré les sonnettes d'alarme, parce qu'il y a ce qui relève de notre compétence, c'est-à-dire l'accompagnement éducatif, garantir la sécurité et la protection des enfants – c'est notre responsabilité. En revanche, il y a des enjeux médicaux et de santé, qui relèvent de la compétence de l'État. Je sensibilise régulièrement Adrien TAQUET sur la question ; il en a conscience mais malheureusement ce n'est pas en claquant des doigts qu'on trouve des solutions : il s'agit du manque de pédopsychiatres. Aujourd'hui, avec les troubles de

comportement en explosion de ces enfants, on a un besoin criant d'avoir des pédopsychiatres, que nous n'avons pas. Nous avons un besoin criant d'accompagnement santé renforcé. On a besoin de places un ITEP. Il y a des enfants qui relèvent à mon sens du champ médical et qui aujourd'hui sont accompagnés dans des établissements de protection de l'enfance alors que leur véritable place devrait être dans des lieux de santé. Mais aujourd'hui, malgré nos attentes, nos revendications, nous n'avons pas obtenu gain de cause en places d'ITEP supplémentaires. Je partage avec vous cette obligation, cette nécessité, parce que nos éducateurs n'ont pas les compétences médicales.

D'ailleurs, par rapport aux contrôles des établissements que vous évoquiez, il y a cet enjeu-là. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le recrutement d'éducateurs spécialisés est compliqué. Le recrutement d'assistants familiaux aussi. Ce sont aujourd'hui des métiers qui n'attirent plus. Les éducateurs spécialisés sont face à une gestion de gamins de plus en plus compliquée. Donc on est face à la fois à notre responsabilité, mais aussi à une situation sociale et médicale qui relève plutôt d'actions sanitaires, sur lesquelles nous n'avons pas de poids. Nous n'avons pas de possibilité de contraintes là-dessus.

Il y a aussi pour moi un enjeu judiciaire, parce qu'on a des enfants dont on me dit qu'ils ne relèvent pas du trouble du comportement, mais plutôt d'une posture de petits délinquants. Il y a des enfants de moins de 13 ans et l'ordonnance de 1945 ; il y a une vraie question qu'il faut se poser. Aujourd'hui, il y a une cinquantaine d'enfants sur le territoire alsacien qui cassent, qui ont des comportements très violents. Si les médecins me disent que cela relève du sanitaire, il faut que le sanitaire soit présent. Mais si les médecins disent que cela ne relève pas du sanitaire, il faut que le pouvoir judiciaire soit aujourd'hui engagé. Or avec l'ordonnance de 1945, quand les procureurs reçoivent les enfants qui ont commis de gros larcins, de gros délits, ils leurs disent « mon petit, ce n'est pas bien », ils retournent en établissement renforcés dans leur posture d'agressivité, mettant en péril d'autres enfants.

Donc on est face à des constats. Heureusement le nombre d'enfants concernés reste limité, mais cela a malheureusement quand même un impact sur les autres et sur le fonctionnement des établissements. Il y a à peu près un an, il y a eu un reportage à charge contre les établissements au niveau national. À ce moment-là l'Alsace a été retenue comme un exemple d'accompagnement qualitatif. Donc on a des établissements qui fonctionnent plutôt bien, qui font un travail important.

Je n'avais pas tout de suite pris la mesure qu'on ne faisait pas de contrôle. Pour moi, il était évident qu'on faisait des contrôles. Personne ne m'avait alerté sur le fait qu'on ne faisait pas de contrôles. J'ai donc découvert que les contrôles n'étaient pas systématiques, ou en tout cas pas suffisants. Toutefois, nos travailleurs sociaux de la protection de l'enfance sont en lien direct avec des éducateurs, des établissements. Il n'y avait pas de contrôles à proprement parler, mais il y avait un lien naturel qui se faisait entre nos spécialistes de la protection de l'enfance et les établissements. D'une certaine façon, il y avait un contrôle, parce que quand il y avait un problème, on était automatiquement associés et consultés. Il y avait un travail en commun entre établissements, éducateurs et acteurs de l'aide sociale à l'enfance de notre Collectivité. Il y avait des choses qui se faisaient, mais le reportage télé m'a mis en lumière que malheureusement au niveau national ce n'était pas forcément le cas. C'est là que je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas forcément de contrôles. J'ai appelé de mes vœux les contrôles. Les contrôles vont se faire, et on profite de ce conventionnement pour les renforcer. Mais je ne suis pas sûr malheureusement que les moyens seront consolidés ; mais le poste lui le sera – on n'a pas le choix. Je ne vous cache pas que j'avais eu un temps d'hésitation pour conventionner, parce que je craignais que les moyens financiers que l'État allait nous accorder soient conjoncturels et pas structurels. Pour autant, regard de la nécessité d'être très attentif, je pense que ce poste devra être pérenne, pour être très clair par rapport à la question que vous vous posez.

Oui, vous avez une question.

Mme QUINTALLET – Je vous remercie pour votre réponse. Vous m'indiquez que les contrôles sur les casiers judiciaires ne sont plus effectués depuis 2019.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne parle pas des contrôles sur casiers judiciaires. Je parle des contrôles des établissements.

Mme QUINTALLET – Oui, mais sur la vérification des casiers judiciaires, cela va être remis en place avec la contractualisation, et ce poste va être pérennisé après.

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas nous qui avons la responsabilité de faire ces contrôles. Ce sont les établissements qui doivent faire ces contrôles. Quand je parle des contrôles, ce sont les contrôles du bon fonctionnement des établissements. Philippe MEYER avait d'ailleurs vu tous les directeurs d'établissement il y a à peu près un an, en leur disant qu'il y aurait des contrôles inopinés, suite à ce qui s'est passé dans le reportage qui a mis en exergue qu'il n'y avait pas de contrôles au niveau national – ce n'était pas propre à l'Alsace. C'est là qu'on s'est interrogé sur notre capacité à faire des contrôles. Pour nous, il s'agit des contrôles du bon fonctionnement de l'établissement et non des contrôles des casiers judiciaires, pour lesquels la responsabilité revient à l'employeur. Nous ne sommes pas l'employeur. Nous, on finance les établissements et les établissements ont une gestion propre. C'est à eux d'assurer ce contrôle. Mais dans nos contrôles, cela fera partie des choses qu'on pourra regarder.

Mais au-delà de cela, pour moi, ce qui est aussi important, c'est la qualité d'accueil des gamins. Il faut reconnaître qu'on a des établissements plutôt de qualité en Alsace, mais à force de travailler sur le sujet, j'ai vu des lieux de vie aussi. Il y a aujourd'hui trois façon d'accueillir : il y a des assistants familiaux – cela, c'est en famille – ; il y a des lieux de vie ; et il y a des établissements. Les lieux de vie, ce sont des structures plus petites, sous forme associative. J'ai plusieurs fois milité pour qu'il y ait des contrôle spécifiques, parce qu'on m'avait fait certaines alertes. Donc il faut qu'on soit très vigilants. On le voit, malheureusement, il y a des gens qui se comportent mal partout, dans toutes les structures. Je parle des structures en général, je ne parle pas de la protection de l'enfance, heureusement. Le contrôle se justifie. J'ai l'habitude de travailler en faisant confiance. Mais la confiance n'exclut pas le contrôle. On va profiter de ce conventionnement, de la stratégie, pour renforcer les contrôles. C'est en lien et en accord avec les établissements que des contrôles inopinés seront organisés.

S'il n'y a plus d'autres interrogations sur cette question, je pense avoir donné des éléments de réponse, je propose de passer au vote. Qui est contre cette contractualisation ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-9-5-1 - Proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2022, d'approbation des tarifs 2022 des restaurants scolaires des collèges du Bas-Rhin ayant une cuisine de production, des montants 2021 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service

M. LE PRÉSIDENT – On revient au rapport que j'avais zappé. C'est la proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics. C'est Philippe MEYER qui le présente.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Comme on dispose d'un peu de temps, je propose de rappeler avant le vote de la délibération les grands principes de notre fonctionnement pour cette dotation de fonctionnement 2022, que nous allons, après le vote, notifier aux collègues. La loi nous oblige à le voter avant le 1^{er} novembre. Je considère c'est aussi peut-être un éclairage pour les nouveaux élus, qui seront présents aux conseils d'administration. Si vous vous interrogez, le service éducation se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

En 2021, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avaient deux dispositifs différents de dotation de ces moyens pour fonctionner. La différence entre ces deux dispositifs repose principalement sur le versement d'une dotation initiale et des compléments tout au long de l'année. Le Haut-Rhin ne versait que rarement des dotations complémentaires, il était plus généreux de premier abord, alors que le Bas-Rhin versait une dotation initiale plus faible et complétait cela largement par des dotations complémentaires que nous avons votées ensemble au cours de l'année. Dans le Bas-Rhin, la dotation initiale représente entre 70 et 80 % de la dotation initiale. Je souligne que ces deux dispositifs font que nos deux ex-départements sont toujours parmi les plus généreux en termes de dotations sur le plan national.

Vous avez compris que 2022 est la dernière année où cette différence va perdurer. Un travail est en place depuis 2020 pour atteindre une convergence de dispositifs à l'échelle alsacienne pour la dotation 2023. Un comité de pilotage a été mis en place en 2020. Une partie de ce travail consiste aussi à regarder ce qui se fait dans les autres départements de France pour essayer d'avoir le meilleur système, le plus opérationnel, et bien entendu d'être au plus proche des réalités des dépenses de nos collègues.

Les montants qui sont proposés aussi bien pour les collèges publics que pour les collèges privés, puisque la loi nous oblige à financer une partie du fonctionnement des collèges privés – c'est quand même une part significative : 15 % des collégiens sont dans le privé en Alsace –, découlent d'obligations réglementaires et de dispositifs qu'on a votés au fil des années dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin. Ces critères découlent bien entendu du nombre d'élèves accueillis dans chaque établissement, de la taille et des superficies du patrimoine bâti et non bâti de ces établissements, des consommations réelles observées sur les années précédentes des fluides, de la nature et du type des sections d'enseignement accueillies – bien entendu, d'un collège à l'autre, les réalités sont différentes –, et bien sûr des contractualisations que nous avons avec ces collèges pour la pratique sportive (mise à disposition de gymnases, gratuite ou payante selon les situations, qui sont très différentes d'un établissement à l'autre).

Je rappelle également que, dans le travail actuel, dans nos discussions, nous avons à l'horizon 2027 la création de cinq nouveaux collèges. Je ne vais pas y revenir puisque ce n'est pas l'objet de la délibération de ce matin. Mais je tiens à préciser, puisque nous sommes nombreux dans cette Assemblée à être investis sur ce sujet, qu'il est de la responsabilité des agglomérations en expansion démographique, Strasbourg, Schiltigheim et Mulhouse, de contribuer à accueillir les collégiens dans les meilleures dispositions possibles les prochaines années, et de nous accompagner dans nos investissements par la mise à disposition du foncier nécessaire à la construction de ces nouveaux collèges. C'est un sujet épineux. Je souhaite que cela puisse avancer au plus vite pour ne pas prendre de retard. Mais il y a des règles communes : quand une commune se développe, accueille de nouveaux habitants, elle doit mettre à disposition les terrains pour que nous puissions y construire les établissements.

Quelques éléments également sur les priorités, pour expliquer que nous avons un budget de l'ordre de 146 millions d'euros par an. Il y a des investissements pour nos équipements : mobilier, informatique, de l'ordre de 4 millions d'euros. Le fonctionnement des établissements, ce qui est l'objet de la délibération ce matin, est de 80 millions d'euros. Mais également, comme je le rappelais dans mes propos liminaires, il s'agit de politiques

éducatives comme la promotion des produits locaux et bio, l'accès à la culture scientifique, le développement durable, l'aide à l'estime de soi, la prévention du harcèlement scolaire, les gestes qui sauvent, la découverte des métiers. Bref, nous avons tout un panel d'actions éducatives qui constituent également une priorité pour nous. Il s'agit du bilinguisme bien sûr : 93 collèges bilingues (85 publics, 8 privés sous contrat) et 7 300 élèves concernés aujourd'hui ; des actions culturelles transfrontalières en langue régionale ; des échanges collectifs avec des établissements en pays germanophones ; les heures de LCR ; le projet Eurostage que nous portons avec l'association Eltern Alsace ; des stages de troisième en Allemagne et en Suisse ; ou encore les aides à la pratique sportive. Voilà, sans rentrer dans les détails, quelques éléments.

Dans la délibération, quelques chiffres sont quand même significatifs. La dotation globale de fonctionnement des collèges publics que nous vous proposons de voter ce matin représente un montant de 19 187 502 euros pour cette année 2022 – quand je parlais de 80 millions tout à l'heure, j'englobais les investissements –, soit une augmentation de 0,36 % par rapport à l'année 2021. Cette augmentation, qui est relativement contenue, tient compte de l'évolution de la dotation des dépenses de viabilisation portant sur les fluides, eau, électricité, chauffage. La question va sans doute venir : face à l'envolée des prix de l'énergie, vous allez me demander si j'ai bien prévu d'anticiper les dépenses supplémentaires qui ne vont pas manquer d'arriver. Effectivement, le système que nous avons en place tient compte des dépenses des années antérieures et tient bien sûr compte des projections que nous pouvons faire compte tenu de l'évolution des prix de l'électricité et du gaz, puisque c'est une préoccupation pour l'ensemble des concitoyens de notre pays et de l'Europe. Je ne vais pas développer. Il faut savoir aussi que, ces dernières années, les efforts réalisés sont conséquents dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin pour construire deux nouveaux collèges. Cela fait que nous observons tout de même une bonne tenue de la progression de la viabilisation des collèges. Il y a aussi beaucoup d'actions de prévention pour que l'on gère au mieux l'éclairage et le chauffage de nos établissements, qui ont permis d'induire des économies. Aujourd'hui, on tient compte de la progression des tarifs, mais on sera peut-être amenés au courant de l'année 2022 à verser des dotations complémentaires, comme je le rappelais tout à l'heure, si nous devons observer un dérapage. Bien entendu, aucun collège ne sera mis en difficulté pour ces dépenses de viabilisation, qui sont une part significative de leur budget.

Vous avez 17 pages du rapport qui détaillent ces différentes dépenses. Je propose de ne pas les relire les unes après les autres. Vous les avez lues sans doute très attentivement.

Je dirai peut-être un mot sur la grille tarifaire de la restauration scolaire. Pour 2022, nous avons un forfait élèves. Le prix du repas unitaire pour un forfait annuel de 4 jours par semaine est fixé au minimum de 3,26 euros. Les nouveaux collègues qui vont dans les conseils d'administration des collèges sont peut-être étonnés qu'ils votent des tarifs pour les repas qui ne sont pas les mêmes d'un collège à l'autre, même à l'intérieur d'un même canton. C'est effectivement la liberté – c'est le code de l'éducation qui le prévoit – des collèges de déterminer le tarif de la restauration scolaire. Il y a un minimum et un maximum, et c'est dans ce cadre-là que le conseil d'administration fixe le tarif. Pareil pour les commensaux et pour les tarifs des ATC.

Nous avons décidé il y a quelques mois de créer un comité de pilotage pour travailler sur le sujet de la restauration scolaire, qui a s'est appuyé sur une enquête très large que nous avons faite auprès des établissements, mais également auprès des familles. Nous avons consulté l'ensemble des familles. Nous avons eu plusieurs milliers de réponse, de l'ordre de 5 000, sur la qualité de la restauration scolaire, sur nos objectifs pédagogiques, sur la tarification également. Donc ce travail se poursuit. Dans les temps qui viennent, nous allons restituer en séance plénière nos conclusions, pour que nous ayons dans le mandat à venir une politique forte concernant la restauration scolaire. Comme je m'y étais engagé auprès de nos collègues de l'opposition, j'ai proposé que la place qui était occupée par notre collègue Suzanne KEMPF soit attribuée à une collègue de l'opposition, pour intégrer

ce groupe de travail et que nous puissions ensemble proposer aux collègues cette nouvelle politique en faveur de la restauration scolaire.

Je dirai un mot encore sur la politique sportive, qui est également une de nos priorités : 941 000 euros en 2022 pour soutenir la pratique sportive. Bien entendu, nous serons toujours aux côtés des structures relais, des visites de lieux de mémoire, des transports vers les équipements sportifs. Voilà pour les principaux chiffres, Monsieur le Président. Je propose ne pas rentrer dans le détail. Le rapport est suffisamment précis pour que vous ayez tous les éléments à votre connaissance.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. L’occasion pour moi aussi de dire, à chaque fois que je fais des sorties dans les cantons, combien nos collègues ont su créer un lien avec les chefs d’établissements, et je vous en remercie, parce que je pense qu’il est important que notre Collectivité soit partie prenante dans l’accompagnement éducatif des jeunes générations. Je regarde Fabienne et Vincent, mais j’ai pu voir dans d’autres endroits aussi combien ce lien était de qualité. Pierre et Marie-France ont été les apôtres de l’éducation au sein du collège, selon le thème qui avait été utilisé. En tout cas, cela démontrait la qualité du lien qu’ont les élus conseillers d’Alsace avec leur établissement. Je pense que c’est très important.

Y a-t-il des demandes ? François BEY, puis Michel LORENTZ, pour commencer.

Mme BEY – Merci, Monsieur le Président. Je tenais déjà à saluer aussi le travail avec les principaux et principales de collèges, parce que c’est un travail assez constructif. Dès qu’ils ont un petit quelque chose qui ne va pas, en général, ils nous sollicitent directement. C’est là aussi qu’on voit le lien de confiance qu’on a pu établir au cours du temps avec eux, et c’est important.

Je ne reviendrai pas sur la restauration scolaire, parce que Philippe on a dit un mot, et je le remercie de continuer ce travail qui a été entamé sous l’ancien mandat. Il n’y a pas que la tarification ; il y a aussi la qualité de ce que les élèves mangent. J’avais eu un retour de François Truffaut, qui n’a pas une restauration sur place mais qui récupère les repas du collège Sophie Germain.

M. LE PRÉSIDENT – Un retour du collège, pas de François TRUFFAUT.

Mme BEY – Un retour du collège, et non des principaux. Je n’avais pas le retour des enfants, mais j’avais le retour des adultes, qui n’étaient pas forcément contents de la qualité nutritive. Moi j’ai déjà mangé au collège Sophie Germain. C’est toujours un peu subjectif, mais il faut qu’il y ait un vrai travail sur ce sujet, parce que c’est important pour l’alimentation de nos enfants, qui peuvent aussi avoir un panel de goûts différents de ce qu’ils peuvent manger quand ils sont dans des quartiers où finalement on a peu de moyens pour s’alimenter de façon plus gustative.

Par rapport aux dépenses de viabilisation, je voulais souligner quelque chose qui pourrait être intéressant : c’est l’effort que la CeA doit encore faire sur le solaire dans les collèges, parce que ça permettra aussi de faire des économies justement sur toutes les dépenses liées au gaz, à l’électricité et aux énergies fossiles. Cela peut permettre aussi, avec un investissement important, de contribuer à stabiliser ces dépenses.

Concernant les pratiques sportives, j’ai noté quelque chose que j’ai lu il n’y a pas très longtemps. C’est que l’État est parti sur un plan, par rapport aux Jeux olympiques, de construction de nouveaux équipements sportifs. Je pense que la Collectivité européenne d’Alsace, avec les collectivités, doit se saisir de ce sujet. Je pense à des équipements comme le préau qui a été construit à Hautepierre à la Maille Karine, qui n’est pas un gymnase mais qui est très intéressant. Son utilisation aujourd’hui est fortement demandée aussi bien par les collégiens de François Truffaut que par les enfants du quartier, puisque

cela reste ouvert au public en-dehors des périodes scolaires. Je remercie d'ailleurs la Collectivité européenne d'Alsace d'avoir aidé au financement de ce préau sportif. Voilà un équipement qui est intéressant, qui est moins cher qu'un gymnase et qui permet une pratique sportive un petit peu différente aussi pour nos collégiens. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Michel, vas-y.

M. LORENTZ – Monsieur le Président, c'est juste un détail. Merci Philippe pour la présentation. Merci pour le groupe de réflexion sur la tarification des cantines scolaires. Le détail sur lequel je voudrais revenir, c'est la tarification, par rapport à l'utilisation des équipements sportifs, versée aux collectivités qui en sont propriétaires, puisqu'il y a aussi un certain nombre de remontées de ces collectivités qui ne s'y retrouvent pas avec les traits 13,70 par heure. Il serait peut-être bon aussi qu'on analyse véritablement ce chiffre et sa pérennité, sachant que par ailleurs Philippe avait prévu déjà un autre dispositif de gratuité pour les collectivités qui recevaient des subventions d'investissement. Mais il faut peut-être qu'on voit comment retourner correctement sur nos pattes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-France, Raphaël puis Denis.

Mme VALLAT – Merci, Monsieur le Président. Je crois que cette question de la restauration scolaire est une question très importante. J'espère bien pouvoir continuer de travailler sur ce sujet puisqu'on avait commencé ensemble avant même que la CeA ne soit sur les fonds baptismaux. C'est une opération qu'il faut poursuivre. À M2A, il y a un projet alimentaire territorial, et il faut réfléchir ensemble sur cette question de l'alimentation, puisqu'il y a peut-être une cohérence à apporter sur les actions des uns et des autres. En tout cas, je suis toujours intéressée par ce sujet de cette restauration qui m'apparaît être extrêmement importante, en particulier compte tenu de l'éducation au goût aujourd'hui, parce qu'il s'agit en fait de ne pas manger que des aliments provenant de l'industrie agroalimentaire. Retrouver le goût réel des légumes dans son assiette est peut-être un défi qu'il faut essayer de relever dès le plus jeune âge. Aujourd'hui, c'est bien l'une des difficultés que les jeunes rencontrent, parce qu'ils mangent certainement trop de plats préparés de façon industrielle et qu'ils ne connaissent pas le goût exact des aliments.

Pour répondre à Françoise, je souhaiterais dire que ce plan photovoltaïque a bien été prévu dans le cadre du Conseil départemental 67, puisque 17 millions d'euros sont prévus pour un certain nombre d'établissements, à la fois pour la mise en place de projets photovoltaïques mais aussi pour la rénovation des toitures. Parce que la première des choses à faire pour ces questions énergétiques, c'est réduire les consommations en améliorant les performances énergétiques des bâtiments. Il ne sert à rien de mettre des panneaux photovoltaïques qui finalement ne font qu'apporter un peu de puissance électrique mais sans vraiment résoudre le problème. Il faut vraiment toujours penser à une rénovation globale et ne pas mettre des panneaux sur un établissement qui est un gouffre énergétique. C'est dans ce sens-là que c'est fait. La suite pour les collèges du Haut-Rhin est en réflexion aujourd'hui pour voir comment, à partir de 2023 probablement – parce qu'il faut faire un diagnostic, même si le livre blanc des collèges existe –, mettre en place des priorités. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Marie-France. Raphaël SCHELLENBERGER, puis Denis et Éric.

M. SCHELLENBERGER – Deux points rapides. D'abord sur la question du fonctionnement des cantines et de l'ambition que nous portons, peut-être davantage de filières courtes dans nos cantines, je crois qu'on ne s'épargnera pas le débat de la question de la relation que nous avons avec les gestionnaires de collèges et de la nécessité de transférer enfin les chefs de service de nos agents à la Collectivité. Je crois que c'est un sujet sur lequel il faut qu'on insiste encore et encore. Parce que j'entends un certain nombre de freins de

l'Éducation nationale. Ce n'est pas le gestionnaire du collège, qui est en réalité l'outil de transmission de la politique départementale, qui peut rester un fonctionnaire de l'Éducation nationale. Il faut je pense que cela rentre dans notre giron, celui de la CeA évidemment mais de façon plus générale des départements et même des régions pour les lycées, parce que les régions comme les départements peuvent avoir des ambitions fortes de filières courtes et locales. C'est évidemment à notre échelle qu'il est le plus pertinent de mener ces politiques, plutôt que d'imaginer que les cahiers d'appel d'offres ou les marchés publics soient construits au niveau national pour des approvisionnements locaux. C'est quand même le comble. Même si on peut espérer qu'en Seine-et-Marne on mange plutôt du Munster que du Brie de Meaux, il n'empêche qu'en matière de filières courtes, ce n'est pas forcément le plus logique de construire cela à Paris.

Un deuxième élément m'est venu à la suite des propos de Françoise BEY. Le plan de 5 000 nouveaux équipements sportifs (dojos, cours de padel, terrains de basket et bassins mobiles) va éclore dès 2022. C'est ce qu'a annoncé Roxana MARACINEANU le 14 octobre dernier. Elle annonce donc 5 000 nouveaux équipements sportifs avec un plan de financement de l'État de 250 millions d'euros. Si on fait un calcul rapide, cela fait une centaine d'équipements en Alsace. Tenez-vous prêts : une centaine d'équipements sportifs vont débarquer en Alsace, mais attention, l'État ne paiera qu'environ 50 000 euros pour chacun de ces équipements sportifs. Il est encore là en train d'essayer de récupérer ce que nous faisons depuis longtemps : équiper nos territoires ruraux, équiper nos collèges. Mais on n'a pas eu besoin que Roxana MARACINEANU nous dise quoi faire pour que nous ayons pensé avant elle aux besoins de nos territoires.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Denis.

M. SCHULTZ – Je suis content si l'État rajoute des fonds à la politique sportive que nous menons sur le territoire, mais sans annuler ce que nous mettons nous-mêmes déjà par ailleurs.

C'était sur les collèges ruraux. Je voulais juste revenir sur le fait qu'ils sont parfois un peu loin des grandes structures ou des grands événements culturels qu'il y a sur notre territoire, et il faudrait peut-être voir cette spécificité-là pour qu'ils puissent être aidés particulièrement sur cet aspect. Je ne vais pas en dire plus.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Denis. Éric.

M. STRAUMANN – Merci, Monsieur le Président. En aparté, je voudrais remercier Florian KOBRYN pour l'attention qu'il porte à Colmar. Sans doute s'est-il rappelé que je suis l'auteur de l'amendement qui a permis à Strasbourg de devenir le siège de la Région. Merci pour le renvoi d'ascenseur.

Sur la partie des filières courtes, comme nous l'avions fait, et je prends l'exemple du collège de Fortschwihr, il faut laisser les coudées franches aux gestionnaires, aux chefs de cuisine qui connaissent leur environnement. C'est différent d'un territoire à l'autre, mais on a des filières très courtes. Le gestionnaire connaît des producteurs de légumes à proximité, des agriculteurs. Il s'agit vraiment de s'appuyer sur les équipes, localement. Ce n'est pas toujours possible, pas toujours dans toutes les saisons pas. Mais il s'agit vraiment de faire confiance à la fois aux gestionnaires et aux chefs de cuisine pour trouver les solutions les plus pragmatiques et les plus proches du territoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Monsieur MEYER, vous évoquiez le groupe de travail sur la restauration. Ma collègue Ludivine QUINTALLET va se joindre à ce groupe. En revanche, il me semble qu'il y a un deuxième groupe de travail, qui est dédié lui à la tarification. Je voulais savoir si on pouvait également être membre de ce groupe-là, puisque c'est une thématique

évidemment sur laquelle nous sommes particulièrement sensibles.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est au rapporteur, Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, chers collègues, pour vos remarques et vos encouragements. Je vais essayer de reprendre les points qui ont été évoqués.

Françoise, tout d'abord, merci. Concernant les panneaux photovoltaïques, Marie-France a répondu. C'est bien sûr une priorité pour nous. On a des surfaces considérables qui peuvent être utilisées dans ce cadre-là. C'est bien sûr un déploiement qui va se faire progressivement, mais cela constitue une priorité pour nous.

Concernant les équipements sportifs et les équipements innovants qui peuvent exister et que certaines communes soutiennent, la politique de la CeA est relativement simple. On ne peut pas commencer à construire des équipements sportifs pour les collégiens à gauche et à droite, en raison du coût mais aussi de l'équité de traitement des établissements scolaires. Donc nous sommes et serons toujours en soutien aux communes, aux intercommunalités, aux communautés d'agglomération qui construisent ces équipements. Nous n'avons pas vocation à être propriétaires de ces équipements ou à les gérer. EN revanche, nous soutenons l'investissement et le fonctionnement à travers les conventions que nous avons avec les établissements en fonction de la durée d'utilisation par nos collégiens.

Cela rejoint la question de Michel LORENTZ sur la participation au financement de nos collégiens. La CeA ne vient pas pour imposer des règles. Ce sont toujours des conventions qui sont mises en place, qui se discutent avec le Président d'une intercommunalité ou le Maire d'une commune. Nous arrivons toujours, dans un intérêt général, à trouver un équilibre. Il est vrai aussi que les dernières années, en contrepartie de subventions d'investissement, nous avons mis en place des conventions qui permettaient de mettre à disposition gratuitement certains de ces gymnases. Donc le travail se fait là aussi sur des règles communes à l'ensemble de la CeA, mais en tenant compte de l'histoire différente de chacun de nos territoires. Il faut que personne ne soit lésé. Pour une intercommunalité ou une commune, faire fonctionner un gymnase a un coût. Nous devons, avec cette Collectivité, trouver le juste équilibre dans la convention que nous mettons en place.

Marie-France, la qualité des repas, les circuits courts : c'est notre priorité absolue, déjà depuis cinq ans. Dans le Bas-Rhin, nous avons mis en place une convention avec la Chambre d'agriculture et nous avons une plateforme, ApproAlsace, pour nous fournir en produits issus de l'agriculture alsacienne. Il s'agit de limiter au maximum les plats industriels : c'est aussi le travail de l'éducation au goût que nous faisons. Nous formons de futurs citoyens. Comme on a pu le faire par le passé, de nouvelles opérations de communication seront mises en place. Éric rappelait tout à l'heure ce qui existait dans le Haut-Rhin également, pour que les gestionnaires travaillent au mieux avec les producteurs locaux. Mais cela reste une difficulté.

Raphaël l'évoquait tout à l'heure. Je l'ai évoqué avec le Premier ministre quand il était ici à Colmar au mois de janvier, et j'ai reçu une réponse que j'ai trouvé assez méprisante au passage, puisque pour lui la question des gestionnaires des collèges n'était pas un sujet important. Pourtant, il est porté par l'ADF et par l'Association des Régions de France pour les lycées. Aujourd'hui, heureusement, un grand nombre de gestionnaires de nos collèges sont sensibles à la question des circuits courts et au fait de travailler avec les agriculteurs de notre région. Nous en avons un grand nombre, mais rien ne les y oblige. La CeA ne peut qu'inciter, encourager, mettre en place les outils pour que le gestionnaire puisse s'adresser à ces circuits courts. Mais ce ne sont pas nos salariés. Cela reste sur la base du volontarisme. Avec un grand nombre d'entre eux, cela se passe bien. Il n'y a pas une réunion, une rencontre avec les principaux et gestionnaires de collèges, lorsque nous les recevons une fois par an, où le sujet n'est pas évoqué. Mais il ne peut pas à ce stade y

avoir de contraintes. J'espère que ce sujet de la décentralisation des gestionnaires des collèges et lycées reviendra sur le tapis dans le cadre de la prochaine mandature, parce que, on le comprend bien, en termes opérationnels, il n'y a que des avantages. Il ne faut pas oublier aussi que le gestionnaire pilote les ATC, qui sont nos agents. Cela reste un sujet. On continuera à encourager les gestionnaires à le faire. Il en va aussi, au-delà des relations que les uns ont pu tisser avec les agriculteurs locaux ou non, du soutien à l'activité économique agricole de notre région et d'un travail éducatif prioritaire pour nos collégiens.

J'espère avoir à peu près répondu à l'ensemble des sollicitations. Et merci pour votre intérêt à tous.

M. LE PRÉSIDENT – Il y avait juste une question sur la tarification.

M. MEYER – Sur la tarification, on avait constitué un groupe en 2019 ou 2020 avec des élus du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Ils ont tous été réélus et sont donc les mêmes que dans le mandat précédent. On n'avait donc pas prévu d'élargir ce groupe. Surtout, nous arrivons petit à petit à la fin de ce travail. Bien avant le vote en séance plénière, il y aura un débat en Commission thématique. Je rappelle que ce comité de pilotage arrive au terme de son travail. On ne va pas le renouveler alors qu'il reste deux réunions à faire. Il ne s'agit pas de remodeler ce comité de pilotage mais de présenter prochainement les conclusions de ce travail au sein de la Commission thématique pour que tous les membres de la Commission puissent s'exprimer, avant qu'il y ait un dernier débat et un vote ici en plénière.

M. LE PRÉSIDENT – La réponse a été donnée. Je propose de passer au vote, avec un petit commentaire de ma part. Dans le cadre du projet de loi 3DS, nous allons proposer des amendements pour que les gestionnaires entrent dans le giron des collectivités départementales pour les collèges et régionales pour les lycées. Comme vous l'avez dit les uns les autres, cela aurait quand même beaucoup de sens. Quand j'ai échangé sur la question avec le Premier ministre, je l'ai plutôt senti ouvert. C'est son Ministre de l'éducation qui aujourd'hui a le pied sur le frein dans cette affaire-là. Mais qui décide ? Est-ce que c'est le Premier ministre ou le Ministre de l'éducation ? Je ne sais pas. Je pensais que c'était le Premier ministre, mais peut-être que cela ne se vérifie pas dans le fonctionnement habituel du gouvernement. Je n'en sais rien. En tout cas, j'en profite, comme je vois mes parlementaires préférés alsaciens, et membres de la Collectivité européenne d'Alsace, pour insister auprès d'eux sur le fait de porter ces amendements que nous soumettrons à l'avis des parlementaires.

Sur le solaire, il était bon que Marie-France rappelle le plan photovoltaïque qui est en cours et qui va se déployer fortement sur l'ensemble du territoire alsacien.

Je reviens sur la loi Egalim. Si on veut qu'elle puisse être appliquée, il faut que ce soit avec des gestionnaires qui ont la compétence pour agir à l'échelle territoriale. C'est le combat qu'il faut continuer à mener.

Je propose de passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-9-6-1 - Dispositif de soutien financier aux associations de bénévoles engagées dans la préservation et la valorisation des châteaux forts

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, sur la préservation et la valorisation des châteaux forts. C'est Nathalie KALTENBACH-ERNST qui va nous présenter ce rapport.

Mme KALTENBACH-ERNST – Chers collègues, bonjour. En propos liminaire, je souhaite donner une explication concernant la délibération de ce jour, puisque la délibération initiale prévoyait deux volets. Il s'agissait d'une part de vous parler de l'extension du dispositif qui existe dans le Bas-Rhin depuis 2013 et qui apporte un soutien financier aux associations du point de vue du fonctionnement. Ce dispositif – j'y reviendrai – est maintenu. En revanche, nous vous proposons de retirer les propositions de subventions de fonctionnement pour un montant de 27 500 euros, tout simplement puisque nous vous proposons de débattre aujourd'hui sur le dispositif en lui-même, pour l'étendre au périmètre de la Collectivité européenne d'Alsace, et nous vous proposons d'examiner les subventions en elles-mêmes lors de la prochaine CP du 15 novembre 2021. Si tout le monde est d'accord, je poursuis avec la présentation du dispositif.

Nicolas JANDER et Philippe MEYER le soulignaient en introduction : les châteaux forts sont un patrimoine remarquable. Ils ponctuent les reliefs et les contreforts des Vosges, ils participent grandement à la beauté de nos paysages et à l'imaginaire des Alsaciens, et ils sont fortement soutenus par notre Collectivité. Avec un château fort en moyenne tous les 8 km dans notre région, ils sont parfois pourtant encore méconnus. Parmi les quelques centaines de châteaux forts qui existent sur l'ensemble du territoire alsacien, pour information, 80 sont aujourd'hui visitables, 46 sont classés et 16 sont même inscrits au titre des monuments historiques.

Le plus souvent en ruine, ces sites, bien que dégagant force et puissance, sont en réalité très fragiles. Ils sont malheureusement soumis très souvent aux aléas climatiques et ils sont envahis par la végétation, qui fragilise la solidité des murs. De nombreux sites auraient disparu sans l'intervention des bénévoles, dont vous soulignez tout à l'heure l'engagement, ces bénévoles engagés dans la dévégétalisation, l'entretien et parfois la restauration de ces châteaux. Dans la tradition des veilleurs germaniques, les veilleurs de patrimoine, ces veilleurs de château représentent une force d'environ 500 bénévoles, engagés toute l'année à travers la surveillance des ruines, le nettoyage, le débroussaillage, la petite maçonnerie, les chantiers de conservation, la valorisation auprès des différents publics pour préserver, valoriser et sécuriser ce patrimoine. Organisés à travers 30 associations du nord au sud de l'Alsace, ils réalisent de 4 000 à 5 500 jours de travail par an, contribuant à la mise en valeur des châteaux forts.

Ce patrimoine, qui participe grandement à l'identité alsacienne, est un atout pour l'attractivité touristique, pour le développement des pratiques culturelles, pour la qualité de vie des habitants, la cohésion entre les populations, l'insertion également et la sensibilisation à la biodiversité.

Soucieuse d'encourager l'engagement citoyen et pleinement consciente du rôle essentiel joué par les associations de bénévoles dans la préservation des châteaux-forts alsaciens, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite engager une politique dynamique de conservation et de valorisation. Les aides financières de la Collectivité européenne d'Alsace sont donc déterminantes, à la fois pour contribuer à l'équipement que sont les chaussures, les casques des bénévoles pour intervenir en toute sécurité, mais aussi pour fournir des matériaux tels que des brouettes, de la chaux et des matériels de chantier des associations pour contribuer aux interventions lourdes réalisées par des entreprises également lorsque la maîtrise d'ouvrage est déléguée aux associations.

Au-delà de ces soutiens financiers déterminants apportés aux associations, la CeA a également défini de nombreuses mesures et de nouvelles mesures d'accompagnement en faveur des associations, à travers un conventionnement original, en concertation avec la Direction des affaires culturelles du Grand Est, la DRAC. Cette innovation consiste à accompagner les associations volontaires à travers la définition et le suivi d'un programme pluriannuel de travaux de préservation et de valorisation, mais aussi en prenant en compte les besoins de médiation culturelle et de formation des bénévoles, ce qui est un point très intéressant et très important dans les discussions que nous avons eues avec la DRAC, de

valoriser les compétences de ces bénévoles.

Dans le prolongement du dispositif approuvé par l'Assemblée départementale le 31 mai dernier, l'assignation de la convention cadre définissant ce nouvel accompagnement par la Collectivité européenne d'Alsace et l'État aura lieu le 9 décembre. En 2022, les premières conventions avec les associations volontaires seront signées avec la Collectivité européenne d'Alsace. Et c'est également en 2022 que sera organisé le premier forum d'échange et de formation avec et pour les veilleurs des châteaux et les acteurs locaux engagés en faveur du patrimoine castral, marquant le lancement de cette nouvelle dynamique.

L'ensemble de ces mesures porte l'ambition d'encourager, de renouveler et d'amplifier encore l'engagement bénévole, indispensable à la sauvegarde de ce patrimoine unique. Il permettra en outre les déploiements d'une véritable politique de préservation des châteaux forts d'Alsace tout en répondant aux attentes culturelles de chacun.

Voilà pour la présentation de ce rapport, et une fois encore, un grand merci pour l'engagement de nos bénévoles.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui. Charles.

M. SITZENSTUHL – Merci, Monsieur le Président. Merci à Nathalie ERNST pour la présentation de son rapport, que je que je salue et que je félicite. Comme conseiller départemental qui a l'honneur d'accueillir le château du Haut-Koenigsbourg, je me sentais un peu obligé de prendre de prendre la parole, même si le Haut-Koenigsbourg n'est pas directement le sujet de cette délibération. En tout cas, j'ai pu observer à titre personnel que dans mon canton, où il y a deux associations qui font ce travail sur deux châteaux sur le banc de Scherwiller, l'Ortenbourg et le Ramstein, l'engagement de ces bénévoles est remarquable. Ce sont des femmes et des hommes de tous âges d'ailleurs, c'est assez intergénérationnel, qui ne comptent pas leur temps et qui ne comptent pas leur énergie pour passer parfois de très longues journées, le week-end, à travailler sur des châteaux forts en ruine. Que la Collectivité européenne d'Alsace aujourd'hui formalise un engagement à leurs côtés et souhaite amplifier une politique pour les soutenir, c'est je crois ce qui va dans le sens de ce que doit être la nouvelle politique culturelle alsacienne de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je dois aussi dire qu'il y a un volet qui me semble particulièrement protecteur pour ces associations. C'est le fait qu'on va conventionner avec l'État via la DRAC, et que la Collectivité européenne d'Alsace va se retrouver un peu comme intermédiaire ou tiers de confiance entre l'État et ces structures. Parce que j'ai pu voir parfois que les relations pouvaient être un peu compliquées entre certains agents de l'État et ces bénévoles, qui ont parfois le sentiment d'être pris un peu de haut par les professionnels. Je crois que notre action va servir aussi à mettre un peu d'huile dans ces rouages, et permettre à deux mondes qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer de se parler un peu plus en confiance.

J'ai aussi pu constater que ces associations ont un besoin important de reconnaissance. Effectivement, leur travail est remarquable et on en convient tous. Mais très souvent, il est méconnu, même des communes et des élus de territoires où elles peuvent opérer. Quand je dis élus, je ne parle pas des élus départementaux. Il s'agit hélas parfois même des élus municipaux. Elles ont l'impression d'être dans une espèce de cloche et d'être assez peu valorisées. Je crois que dans le plan que vous allez déroulé maintenant, Madame ERNST, il y aura un volet de communication, qui me semble assez important. La CeA a une force de frappe en termes de communication, pour valoriser le travail de ces bénévoles et de ces associations. On peut aussi avoir là une action très utile.

Enfin, je terminerai par deux réflexions qu'on pourrait avoir dans le cadre de ce travail. La première, c'est quand même l'articulation à avoir avec le Haut-Koenigsbourg. Le Haut-Koenigsbourg est une structure professionnelle, qui dépend de nous, qui nous appartient. Mais il me semble que le Haut-Koenigsbourg ne doit pas être déconnecté de ce travail d'associations sur les châteaux forts en ruines, parce qu'il y a une continuité historique, paysagère entre ces différents lieux. Comment est-ce qu'on articule cela au Haut-Koenigsbourg ? Cela me semble important.

La deuxième réflexion, c'est la sensibilisation vis-à-vis de la jeunesse, parce que comme dans toutes nos associations, une problématique de renouvellement des bénévoles et des cadres se pose. Peut-être que, là aussi, vis-à-vis des collègues, on pourrait le cas échéant faciliter un certain nombre d'échanges.

En tout cas, c'est une très belle délibération et je me félicite que nous commençons le mandat avec une action forte en faveur des châteaux forts.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Charles. Y avait-il d'autres demandes de prise de parole ? Je ne crois pas. Très bien. Peut-être en complément des propos de Nathalie, je ne savais pas qu'il y avait un château tous les 8 km. C'est une belle précision.

Charles, tu as raison de souligner qu'il ne faut pas être dans la sur-exigence administrative et qu'il y a un enjeu pour nos services de protéger, d'accompagner et de soutenir les associations. C'est aussi cela que nous portons à travers cette délibération.

On a des phares. Il y a le Haut-Koenigsbourg, mais il y a aussi, cher Lucien, le Hohlandsbourg. On a deux phares importants sur le territoire alsacien, à côté de plein d'autres, mais qui doivent être un peu les porteurs forts de la dynamique autour des châteaux. Il y a le projet « Les portes du temps ». Enfin, c'est plus qu'un projet puisque cela a déjà bien avancé. Il permet de valoriser les châteaux rhénans. J'ai le doux espoir qu'un jour on parle plus des châteaux rhénans que des châteaux de la Loire et des châteaux cathares. C'est une belle ambition pour le territoire. Mais au regard du potentiel patrimonial dont nous disposons, je pense qu'il y a une vraie capacité. Cela ne pourra fonctionner que si on soutient fortement nos bénévoles. J'ai déjà eu l'occasion d'aller dans certains châteaux. Je suis impressionné par les gens qui, tous les week-ends, 12 heures par jour, vont porter des pierres. C'est assez fabuleux et on doit avoir une vraie reconnaissance vers ces personnes. Je pense que cette délibération y contribue.

Qui est contre ? Oui, Robin ? Normalement on n'intervient plus à ce stade. Mais exceptionnellement, vous avez la parole.

M. CLAUSS – Je suis désolé. Je voulais prendre la parole initialement, mais Charles a très bien fait le tour. Je souhaite juste évoquer un point, qui est un peu le pivot, sur l'engagement des bénévoles. Aujourd'hui, on a un certain nombre de châteaux où les bénévoles qui y travaillent depuis 20 ou 30 ans arrivent à une maturation sur l'état architectural, l'état physique du bâtiment. Il y a aussi un rôle de la CeA qui est attendu, en termes d'accompagnement, à propos de l'avenir et du pas suivant des associations qui veulent s'engager dans l'animation. Je rebondis sur ce que tu disais à propos des portes du temps : il s'agit de voir comment utiliser ces châteaux à des fins touristiques et pédagogiques. Un maçon n'est pas un community manager ; une personne qui fait du débroussaillage ne sait pas forcément créer une animation. On est là aussi attendus sur la manière de les accompagner dans cette transformation.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, tu as raison. Il est vrai que des châteaux sont très aboutis aujourd'hui, et les portes du temps ont cette vocation, là où il y a une volonté dans le territoire d'aller plus loin, d'accompagner l'animation. Mais je donne la parole à la rapporteure, Nathalie, pour compléter.

Mme KALTENBACH-ERNST – Merci. Cela me permet de répondre aussi à Charles. Effectivement, le Haut-Koenigsbourg est pleinement impliqué dans tout ce travail de soutien aux veilleurs. En fait on lui donne toujours le rôle de grand frère. Bruno CARO s'implique aussi. Nous accueillons régulièrement les veilleurs pour des réunions au Haut-Koenigsbourg. Pour répondre aussi à Robin CLAUSS, le rôle du Haut-Koenigsbourg est aussi de former les veilleurs à la médiation. Il y a déjà eu des rencontres sur le sujet. Il s'agit donc de diffuser cette connaissance auprès des bénévoles.

Concernant la signature avec la DRAC, cela permet aussi à la CeA de retrouver son rôle de cheffe de file dans le domaine du patrimoine castral. On sait qu'il y a bon nombre d'associations, et des associations regroupées au sein d'autres associations. Le paysage, quand on rentre dans le sujet, est très compliqué. Cela permet vraiment d'avoir un interlocuteur principal, qui va faire le lien avec toutes les associations et tous les partenaires, qui sont nombreux. Je souhaite dire aussi que les relations avec la DRAC sont excellentes. Les derniers échanges que nous avons eus avec eux étaient vraiment constructifs, positifs, ce qui a permis d'arriver à cette convention que nous allons signer le 9 décembre.

Pour rappel, nous avons tout de même trois agents qui sont totalement dédiés au sujet, avec un architecte du patrimoine, une personne à la communication qui travaille notamment sur Les portes du temps, et puis Guillaume MACIEL à l'ADT qui est complètement déchargé sur le sujet du patrimoine castral.

Dans les filières d'excellence de la CeA figure ce patrimoine castral. Il est valorisé de différentes manières. C'est un sujet qu'il faut continuer à soutenir et je pense que nous en sommes tous convaincus.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-9-8-2 - Décision modificative n° 2 du Budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace

Mme MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à des rapports plus financiers. La parole est à Lara sur la Décision modificative du Budget primitif.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. On va vous projeter un Powerpoint, pour que cela soit très clair. Nous travaillons évidemment toujours dans la transparence, avec les chiffres, pour toutes et tous, de façon claire.

Il faut rester un peu positif, tout en étant réaliste. Je préfère montrer le verre à moitié plein que le verre à moitié vide, et aujourd'hui les indicateurs sont quand même positifs. On le verra aussi dans cette DM2, et je pense qu'il faut le dire. À un moment donné, il faut dire quand cela ne fonctionne pas, mais aussi quand cela fonctionne. Donc osons le dire. Les indicateurs sont positifs grâce à la présence des collectivités territoriales et de la Collectivité européenne d'Alsace, avec son plan de relance et son plan de rebond, grâce aussi à l'action de l'État et du gouvernement sur ces différents plans. Qu'on le veuille ou non, le « quoi qu'il en coûte » porté par le Ministre Bruno LE MAIRE porte ses fruits aujourd'hui, pour le moment. On a une diminution du RSA, alors qu'on avait très peur à un moment donné, pendant la crise Covid ; on a une diminution du taux de chômage, mais bien entendu il faut rester vigilant et réaliste. Pour moi, la preuve par les chiffres, c'est ce qu'il y a de mieux. C'est bien de pouvoir évoquer plusieurs éléments, mais c'est encore mieux de pouvoir les prouver par des chiffres.

Cette Décision modificative n° 2 prouve évidemment que nous avons fait et faisons toujours des efforts, avec un engagement complémentaire de la Collectivité européenne d'Alsace dans nos politiques. Il s'agit d'une mobilisation en faveur des établissements d'accueil et de la protection de l'enfance avec la création de nouvelles places. On en parlait tout à l'heure. Il en faudra sûrement encore, mais il y a déjà la création de 28 places en tout. Ensuite, il s'agit d'un soutien renforcé à nos aînés et aux personnes en situation de handicap, et évidemment aussi d'un effort accru en faveur de l'attractivité. Concernant d'ailleurs la protection de l'enfance, j'ai entendu ce qui s'est dit tout à l'heure, mais il faut quand même signaler que depuis trois années, il y a une augmentation de 8,9 % du nombre de mineurs confiés, et que, pour la Collectivité européenne d'Alsace, vous le voyez aussi par le biais de ces chiffres, il faut une réactivité peut-être plus proche de la demande, mais cela ne se fait pas comme cela. Si c'était rapide, on le saurait. On voit quand même ici des éléments importants.

Il s'agit ensuite d'une diminution des dépenses – je vous en parlais tout à l'heure par rapport au RSA. Je vous rappelle qu'au Budget primitif, le montant du RSA était de 285 millions d'euros. On l'avait augmenté en DM1, parce qu'on avait peur. On s'est demandé ce qu'il allait se passer après la crise Covid, la crise économique et la crise sociale. Aujourd'hui, dans la Décision modificative 2, on diminue cela de 15 millions d'euros, parce qu'il y a eu bien entendu cet effort de contrôle, mais aussi ce contexte économique favorable. Il s'agit en outre d'une optimisation des recettes en réponse à différents appels à projets. Nous avons répondu à différents appels à projets auprès de l'État et nous avons donc une augmentation de 3,3 millions d'euros en réponse à ces appels à projets (1,3 million en investissement et 2 millions en fonctionnement).

Ensuite, nous avons également, et il faut l'entendre, des retards importants dans les chantiers, avec une non-consommation de crédits – on le verra tout à l'heure. Cela tend vers de nouvelles capacités d'investissement mais pour l'année prochaine, c'est-à-dire en 2022. Donc nous vous proposons de faire le choix de diminuer l'emprunt, parce qu'on se désendette aujourd'hui pour mieux investir demain, parce que les demandes sont nombreuses. Et dès 2022, nous aurons donc de nouvelles capacités d'investissement.

En chiffres, c'est assez clair : en fonctionnement, il s'agit d'une diminution de 15,4 millions d'euros des dépenses, et on a eu des recettes en plus, ce qui fait un solde de 20,5 millions ; en investissements, les retards de chantier dont je vous parlais tout à l'heure font qu'il y a une diminution des dépenses d'un peu plus de 20 millions d'euros et une augmentation des recettes de 6,5 millions d'euros, ce qui fait un total d'excédent de la Décision modificative 2 de 47,8 millions d'euros.

En chiffres, pour vous donner des précisions, concernant l'insertion, j'ai évoqué le RSA. Concernant l'attractivité, voilà les explications. Concernant l'environnement, il s'agit d'une diminution de 0,4 million des dépenses de fonctionnement, mais on explique pourquoi. Les explications vous sont d'ailleurs données dans le rapport, que je ne vais pas expliciter. Vous l'avez au moins par thématiques. Concernant les dépenses qui augmentent, nous avons fait évoluer certaines dépenses, il s'agit de l'autonomie, de l'aide sociale à l'enfance pour un montant de 4,5 millions d'euros et de 0,9 million d'euros. Dans les « autres », vous retrouvez aussi notre engagement pour le bilinguisme, parce que ce sont plus de 350 000 euros pour l'enseignement bilingue hors contrat qui ont été octroyés en termes de crédits de fonctionnement supplémentaires. C'est un des exemples, mais vous avez les autres exemples dans le rapport.

Les recettes augmentent donc de 6,3 millions d'euros, surtout suite à la participation de l'État concernant des appels à projets – je vous l'expliquais tout à l'heure –, et il y a des recettes qui diminuent. On m'a posé la question en Commission des finances sur les 1,6 million de revenu de solidarité active : ce sont des indus que nous ne sommes pas arrivés à recouvrer. Je vous donne donc les explications lors de cette plénière. C'est d'ailleurs pour cela qu'il faut être réactif et actif dès le départ, parce que souvent par la suite, en termes

d'indus – c'est Pierre BIHL il me semble qui me posait la question en Commission des finances –, nous avons des difficultés à recouvrer.

Concernant les dépenses d'investissement, je sais que toutes les directions ont fait le maximum pour que les travaux se poursuivent et pour que nous puissions consommer les crédits octroyés lors du BP 2021. Mais vous le voyez : il y a eu des retards dans les opérations, suite évidemment à la crise Covid, que ce soit dans les collèges, les infrastructures, l'immobilier hors collèges, le foncier, l'environnement, l'autonomie. Les retards dans les chantiers ne sont pas du tout dus à la « lenteur » de l'administration. L'administration est réactive. Mais c'est plutôt dû évidemment aux retards de chantier. Ces montants sont bien sûr engagés et seront utilisés en 2022.

Concernant les dépenses qui augmentent, vous avez là aussi les explications. Concernant l'habitat par exemple, c'est la réhabilitation thermique. Concernant « autres », c'est la création d'îlots de fraîcheur dans les EHPAD, par exemple – vous savez que c'est une demande quand même importante. Les recettes augmentent de 9,9 millions d'euros. Vous voyez d'ailleurs qu'il y a eu une vente en foncier pour environ 1 million d'euros. Cela prouve aujourd'hui aussi que nous travaillons sur notre foncier, sur notre immobilier, pour qu'ils soient les plus « rentables » possibles.

Il y a des recettes qui diminuent. À partir du moment où on n'engage pas des dépenses en investissement, on a des subventions qui n'arrivent pas aussi rapidement : c'est une évidence. Tout cela pour vous dire que nous avons bien un excédent de plus de 47 millions d'euros. Donc nous vous proposons la réduction de l'inscription d'emprunt, portée à 112 millions d'euros pour l'année 2021.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara de cette présentation très claire, très précise. Je souhaite apporter un complément. Parmi les chantiers qui n'ont pas pu démarrer, il y en a beaucoup qui sont liés au financement d'opérations des collectivités partenaires.

Mme MILLION – Tout à fait. Merci de le préciser.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que c'est aussi important. Bien évidemment, elles sont impactées elles aussi par le Covid et le retard des entreprises dans la mise en œuvre des projets.

Concernant le RSA, même s'il y a une légère baisse cette année, on ne se retrouve pas au chiffre de 2019 – il faut quand même le rappeler. On avait anticipé une forte augmentation. C'est pour cette raison qu'on réduit aujourd'hui le budget : c'est parce qu'il n'y avait pas lieu d'intégrer cette augmentation, puisqu'on a plutôt eu une légère baisse, ce dont on se réjouit même si la baisse n'est pas au niveau de ce qu'on souhaiterait.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci, Monsieur le Président. Je souhaite intervenir rapidement pour me réjouir du ton de cette Décision budgétaire modificative et de façon générale de l'état d'esprit du processus budgétaire dans notre Collectivité. Cela tranche avec ce qu'on est en train de vivre dans la discussion sur le dernier projet de loi de finances du quinquennat à l'Assemblée nationale. On a là un Budget primitif qui est sincère et prudent, et qui conduit à une Décision budgétaire modificative qui a amené de bonnes nouvelles, qui est rassurante, qui nous permet de désendetter plus rapidement notre Collectivité et ainsi de préparer l'avenir, de préparer notre capacité à investir demain grâce au désendettement.

Cela tranche très clairement avec le projet de loi de finances que nous discutons et cela concerne aussi notre Collectivité. Il s'agit d'un projet de loi de finances qui est complètement insincère, qui conduit à un niveau de dépenses publiques jamais atteint en France : 57 % de notre PIB sera de la dépense publique en 2022. C'est un triste record du monde. Cela alors que les collectivités territoriales vont être toujours sollicitées pour contribuer à des efforts supplémentaires. Les exemples ne manquent pas. Je pense par exemple à la problématique que nous connaissons à Fessenheim – Monsieur le Président, vous en avez longuement parlé dans vos propos introductifs – et la question du FNGIR. Ne nous méprisons pas : elle ne concerne pas que le bloc communal ; elle concerne aussi par répercussion la Collectivité alsacienne, qui va perdre 3,5 millions d'euros de recettes ; elle concerne aussi par répercussion l'ensemble des collectivités notamment haut-rhinoises, qui vont voir fondre leurs recettes (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle). Ce sont des effets en cascade, qui sont conséquents.

Je me désole aussi de ce qui est en train de se passer dans le projet de loi de finances pour les régions, en guise d'avertissement pour nous. La Ministre GOURAULT nous a présenté son projet la semaine dernière, en nous présentant un raboutage des crédits accordés aux régions et en justifiant cela par le fait que les régions, globalement, sont les collectivités qui arrivent à dégager le meilleur taux d'autofinancement. C'est juste un scandale. Cela veut dire que, quand on est bon élève, qu'on arrive comme nous à bien gérer nos dépenses de fonctionnement et à dégager de l'autofinancement, derrière, l'État et le gouvernement passent en disant : « Vous avez bien géré, vous pouvez prêter un peu aux autres. » Je pense qu'il ne faut pas qu'on se laisse faire. Il faut qu'on le dise. Je sais que cela concerne cette année la Région et qu'on est plutôt épargnés, mais c'est le genre de logique dont il ne faut surtout pas accepter la mise en place par le gouvernement qui, dès qu'il le peut, tape dans nos poches pour renflouer les siennes, avec un niveau de dépenses qui est bien au-delà de ses moyens.

Donc félicitations, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, pour cette gestion prudente et qui démontre ses effets à l'occasion de cette Décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Raphaël. La parole est à Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération soumise au vote propose une Décision modificative du Budget primitif voté en début d'année 2021. Il ne vous aura pas échappé que les membres de mon groupe et moi-même n'étions pas membres de cette Assemblée lors du vote de ce Budget. Mais si nous allons voter contre cette Décision modificative, ce n'est pas pour cela. C'est parce que le Budget primitif lui-même n'est pas à la hauteur des enjeux de notre territoire et cela pour au moins trois raisons.

Ma première est l'absence de financement des nouvelles compétences. La création de la CeA a permis l'obtention de nouvelles compétences, comme le bilinguisme ou encore le rôle de cheffe de file sur les questions transfrontalières. Obtenir de nouvelles compétences est bien ; avoir les financements pour les réaliser est mieux. Sans financement spécifique, on ne peut que redouter que cela entraîne à terme une baisse de dotations des politiques volontaristes de notre Collectivité. On ne pourra pas construire positivement la CeA, porteuse de ces nouvelles compétences, s'il faut pour cela sacrifier nos engagements historiques.

La deuxième raison est le manque d'ambition sur les missions régaliennes, notamment les solidarités. Pour ne prendre qu'un exemple, il y a eu au cours du précédent mandat et dans le Bas-Rhin notamment des diminutions massives des subventions accordées pour l'hébergement d'urgence, alors que les besoins eux augmentent. La CeA a fait le choix de ne pas revenir sur cette décision. Certes, il s'agit-là d'une compétence de l'État, mais combien de dispositifs non obligatoires en-dehors du champ de la solidarité finançons-nous ? Certes, l'Eurométropole et Strasbourg en première ligne créent des places de leur

côté ; mais elles ne peuvent porter à elles seules l'ambition d'humanisme rhénan qui devrait tous nous animer ici.

La troisième et dernière raison sur laquelle je reviendrai aujourd'hui est la quasi-absence de la question environnementale. À l'heure où le réchauffement climatique est une réalité, dont nos voisins allemands ont fait la douloureuse expérience cet été, à l'heure où toutes les collectivités font de la transition écologique une priorité, la CeA reste sur le côté. 21 millions d'euros sont censés permettre la mutation énergétique et sociétale du territoire. Avec 1 % du budget de notre Collectivité dédié à cette nécessité, nous ne pourrions pas engager rapidement, efficacement, notre Collectivité sur la voie de la transition.

Voilà donc en quelques mots nos divergences sur votre Budget primitif 2021, Monsieur le Président. La CeA, qui veut investir de nouvelles compétences, le fait sans financement spécifique et alors même qu'elle n'est pas au rendez-vous des besoins du terrain et de la nécessaire transition climatique. Puisque la Décision modificative n° 2 ne permet pas de rééquilibrer un Budget primitif indifférent à ces réalités, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je crois que Serge OEHLER, à distance, souhaitait s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Monsieur le Président. À l'inverse de mes collègues élus Verts, nous voterons pour, Françoise BEY et moi-même.

Néanmoins, je voulais quand même vous poser une question, Monsieur le Président. Comme vous le savez, vendredi dernier en séance de l'Eurométropole a été votée la ZFE sur l'ensemble de l'Eurométropole. À cela s'ajoutent des aides pour tous les habitants de la Métropole qui veulent changer leur véhicule, en fonction évidemment de certains critères, notamment les revenus financiers. Est-ce que le Conseil départemental prévoit une aide financière potentielle pour les habitants qui travaillent notamment dans la Métropole, qui sont obligés quotidiennement d'y aller, et qui souhaitent changer de véhicule, en fonction également des revenus, avec les mêmes critères que ce qui a été voté à la Métropole ? Je pense qu'il ne serait pas inutile, au vu du fait que beaucoup d'habitants de l'extérieur de la Métropole y travaillent ou y vont quotidiennement.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. On va réagir après. Merci Serge. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui. Jean-Philippe MAURER.

M. MAURER – Quelques points ont été évoqués par mes collègues et je tiens à apporter quelques éléments de réponse.

Concernant notamment l'aide à l'hébergement d'urgence, je citerai cette belle phrase qui dit qu'un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse. Il est vrai que nous avons été contraints à un moment donné de réduire nos moyens que nous consacrons à l'hébergement d'urgence, mais nous sommes revenus en soutien par des moyens réels dans ce domaine-là, de manière tout à fait conséquente. Il est vrai que cela fait beaucoup moins de bruit que quand une année, on doit renoncer à mobiliser un certain nombre de moyens. Si vous prenez vos informations notamment au centre administratif, vous avez une Directrice générale des services qui pourra tout à fait vous documenter sur le sujet.

Concernant les zones à faibles émissions, je rappellerai également qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Donc l'Eurométropole, lors de la séance qui s'est tenue vendredi à l'Eurométropole, à laquelle j'ai assisté dans le cadre de mon mandat de conseiller métropolitain, a pris une décision assez unilatérale, puisque la CeA n'a à ma connaissance pas été consultée, ni de loin ni de près. À un moment donné, d'une part il faut que chacun prenne ses responsabilités. D'autre part, nous sommes attentifs bien entendu à la situation et aux effets à venir. Mais vous comprendrez bien que nous n'avons

pas la vocation d'être les débiteurs des décisions prises par d'autres. Merci de votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Jean-Philippe. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui. Victor. La rapporteure réagira après, quand tout le monde se sera exprimé.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Mon intervention est à destination de Strasbourg et de l'Eurométropole. Même si elle est une péninsule, Strasbourg n'est pas une île. Pour venir du canton de Reichshoffen jusqu'à Colmar, on est obligé de traverser Strasbourg. À mesure qu'on prend des décisions politiques sans prendre en considération le reste des Alsaciens, on risque d'avoir une Alsace gruyère, et je pense que c'est très dangereux, dans le sens où on a des populations qui aujourd'hui n'ont pas les moyens de changer de modes de transport ou d'avoir le service de transport qui est en face. Je crois que si on veut réussir l'écologie aujourd'hui, il faut qu'elle soit inclusive, tant économiquement que socialement. Parce que si demain vous avez une écologie bourgeoise qui vise à exclure les pauvres qui ne peuvent pas se déplacer. Qui plus est, les pauvres manants qui devraient venir de l'extérieur de l'Eurométropole pour s'y rendre, n'auraient plus le droit de s'y rendre. Je crois que cette rupture d'égalité remet en cause un principe fondamental de la République qu'est la liberté d'aller et venir. Au-delà des compensations à avoir, je pense qu'il y a des réflexions vraiment à avoir sur la manière d'inclure socialement et économiquement les décisions écologiques. Parce que si les décisions écologiques sont dogmatiques, elles risquent d'exclure les plus pauvres d'entre nous.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à la rapporteure, et je compléterai ses propos.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Je vais faire quelques remarques après vos prise de parole. D'abord, merci pour les remarques positives concernant cette Décision modificative 2, mais surtout pour la façon dont nous travaillons depuis plusieurs années et depuis plusieurs mois dans le cadre de la CeA pour préparer le Budget 2022, et pour la compréhension de toutes et de tous sur les enjeux financiers, économiques et autres que nous attendons.

Merci Raphaël d'avoir comparé le Budget de la CeA avec le PLF : cela fait toujours du bien, quand tu fais ce genre de comparaison. Je me suis dit qu'il fallait quand même que je le dise.

Monsieur KOBRYN, j'ai été déçue, parce qu'on travaille bien ensemble à la Commission. Vous avez posé plusieurs questions, nous en avons parlé plusieurs fois au téléphone, et je pense qu'on peut effectivement travailler ensemble. Bien sûr, vous n'êtes pas seul à décider, je l'entends bien, mais évitons quand même de faire de la politique financière dogmatique, parce que, je reprends un peu ce que vient de dire Victor VOGT mais on n'est pas là pour cela. On est là pour être proches des citoyens, essayer de trouver des solutions. Souvent, quand certains d'entre vous interviennent, c'est pour dire qu'il faut plus. Mais comment fait-on ? À un moment donné, on a une enveloppe financière, on a des choix à faire. Parce qu'être élu, c'est évidemment faire des choix. On ne peut pas donner à tout le monde. On aimerait, bien sûr, toujours faire plus. Mais la subtilité d'être un élu en responsabilité, c'est justement de savoir faire des choix économiques, sociaux et humains. Vous me dites qu'il y a une absence de financements sur le bilinguisme, mais ce sont quand même plus de 3,4 millions d'euros. Vous me dites qu'il n'y a pas assez sur la solidarité, alors que c'est la moitié de notre budget. Vous parlez pour l'environnement de 21 millions : mais construisons ensemble. On n'est pas les seuls évidemment à porter cette politique environnementale. Il y a d'autres collectivités, il y a bien sûr l'État. À force d'être toujours l'un contre l'autre, ce n'est pas bon. Il s'agit de porter ensemble ces politiques pour

justement réussir.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense qu'aujourd'hui on peut quand même remarquer qu'il y a des dérives financières et économiques dans la mise en place, sous le prisme de l'écologie, de certaines orientations budgétaires de certaines collectivités.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Avant de passer au vote, je souhaite apporter quelques compléments. Monsieur KOBRYN, vous avez raison de dire qu'il n'y a pas assez de financements de l'État sur les compétences nouvelles que nous avons pu obtenir. Nous avons notamment la taxe poids-lourds, qui est une possibilité de recettes par rapport à une compétence supplémentaire, mais cela a été aussi l'occasion pour nous de l'exprimer fortement. Mais, et c'est pour cette raison que je l'ai dit en introduction de cette séance, pour moi, il est essentiel que nous puissions avoir des financements et une autonomie fiscale renforcés.

Concernant l'ambition sur les solidarités, vous citez l'hébergement d'urgence. Comme vous l'avez dit, l'hébergement d'urgence n'est pas une compétence de notre Collectivité. Nous avons été beaucoup attaqués là-dessus – Jean-Philippe a bien fait de le préciser. Or notre action a permis d'augmenter le nombre de places, c'est finalement ce qui était le plus important, à coût moindre parce qu'on a demandé aux associations de se structurer. Il y avait trop d'associations pour le nombre de personnes, avec beaucoup de directeurs. Il y avait moyen d'optimiser le fonctionnement : c'est ce que nous avons permis de faire par notre démarche. Mais il est vrai qu'on n'en a pas entendu parler dans la presse, de tout ce qu'on avait fait en matière d'hébergement d'urgence, etc. Maintenant, attention à ne pas rajouter de la pauvreté à la pauvreté. Aujourd'hui des appels d'air sont faits à Strasbourg, avec des dizaines de millions d'euros consacrés par l'État pour l'hébergement d'urgence, alors que le niveau de pauvreté à Strasbourg atteint déjà des limites insupportables. Attention à ne pas encore plus mettre en difficulté le territoire. Nous sommes attentifs, au regard de nos responsabilités, notamment sur la protection de l'enfance et l'hébergement d'urgence. Nous le traitons de cette façon. Mais notre mission c'est de sortir les gens de la pauvreté ; ce n'est pas renforcer la pauvreté sur notre territoire. Je pense que nos concitoyens alsaciens y sont sensibles.

Concernant l'environnement, nous, on n'est pas dans des démarches de posture et de dogmatisme. Le dogmatisme sur le nucléaire amène à un scandale écologique d'abord, parce qu'aujourd'hui on va chercher l'électricité dans les mines de charbon. C'est un scandale financier, parce que nous remboursons, nous, les contribuables, plus de 3,8 milliards à EDF, pour non-respect des engagements pris. C'est un scandale social aujourd'hui, parce que le prix de l'énergie va augmenter. Comment vont faire les familles modestes pour payer aujourd'hui leur combustible ? Et on rajoute en plus avec la ZFE des charges supplémentaires. On essaie de trouver des solutions, par exemple avec l'accès à l'aéroport d'Entzheim, pour en faire un parking-relais, pour justement trouver des solutions pour nos concitoyens. Parce que, cela a été très bien dit par Victor et les collègues, il faut que les gens puissent accéder à Strasbourg. Or tout simplement parce qu'on dit que c'est une route, c'est inacceptable, comme si forcément la route était l'objet à proscrire de manière éhontée. Franchement, attention à ne pas être dans des postures dogmatiques, parce que je pense que ce sont nos habitants qui en feront les frais.

Concernant la question de Serge, je mesure aujourd'hui l'attente qui est formulée, bien évidemment. Mais ce sont des choix qui ne nous appartiennent pas, qui aujourd'hui généreraient des dépenses pour notre Collectivité. J'aimerais bien pouvoir soutenir nos concitoyens, mais je ne vois pas budgétairement comment nous pourrions aujourd'hui, pour les près de 2 millions d'habitants en Alsace, trouver la capacité à changer leur voiture. Je n'ai pas aujourd'hui ces moyens-là. C'est pour cela qu'on essaie de trouver aussi des solutions, avec le covoiturage, avec des accès à des parkings-relais – je pense à l'aéroport d'Entzheim. Mais financièrement, même si ton idée, Serge, est généreuse, je ne vois pas comment la Collectivité pourrait l'assumer, à cause de décisions d'autres, qui vont certes

poser des problèmes à nos concitoyens. Il faut qu'on essaie de trouver des solutions, mais à ce stade je ne vois pas comment nous pourrions financer, pour l'ensemble des habitants, les moyens nécessaires pour modifier leur voiture.

Je constate simplement que de plus en plus de nos concitoyens, du coup, ne se rendent plus à Strasbourg. La Ville est en souffrance économiquement, ce qui risque de générer encore plus de pauvreté. D'un autre côté, cela va peut-être renforcer Colmar et les villes moyennes de notre territoire. Mais je constate, quand je rencontre les élus mulhousiens, de la Ville comme de M2A, qu'il n'y a pas du tout la même volonté. Il y a une volonté forte de renforcer la dynamique économique. J'ai peur pour la capitale européenne, si la situation perdure.

Je propose de passer au vote.

M. OEHLER – Je voudrais juste faire un petit complément concernant la zone à faible émission.

M. LE PRÉSIDENT – Oui Serge, je t'en prie.

M. OEHLER – Merci. Je rappelle juste que c'est une décision européenne, que ce sont 45 métropoles concernées, qu'on doit tous l'appliquer. Dans ces 45 métropoles, on retrouve autant Lyon, Munich que Berlin, etc. Il n'y a pas de décision ; on est dans l'obligation. Mais je crois qu'on est aussi dans l'obligation d'aider effectivement les citoyens qui sont en dehors du Département à pouvoir circuler. Pour autant, j'entends ce que tu disais par rapport aux aménagements (covoiturage, parkings relais). Il est vrai qu'il faut qu'on ait des réflexions de cet ordre-là. Mais je crois que l'aide qui est proposée par l'Eurométropole aujourd'hui peut être mise en réflexion au sein du Département, parce qu'elle est quand même calculée sur les revenus annuels moyens des familles. Il y a donc peut-être quelque chose à faire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Serge. Je ne ferme pas la porte à l'idée d'aider nos concitoyens les plus en difficulté et je mesure bien que changer de voiture dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, de difficultés sociales qui se développent dans notre pays, c'est d'autant plus difficile. Mais aujourd'hui je ne vois pas les marges financières pour le faire, au regard des obligations par ailleurs régaliennes de notre Collectivité. Mais la porte reste grande ouverte pour réfléchir à tout cela, cher Serge.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-9-8-4 - Communication relative à l'état de la dette pour l'exercice 2020 - Bas-Rhin

CD-2021-9-8-5 - Communication relative à l'état de la dette pour l'exercice 2020 - Haut-Rhin

Mme MILLION, rapporteure

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant concernant l'état de la dette du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Tu peux peut-être traiter les choses globalement, puisque les deux collectivités étaient dans un engagement parallèle.

Mme MILLION – Tout à fait, Monsieur le Président. Je rappelle évidemment que bien gérer, c'est s'endetter de façon efficace. Et c'est ce que prouvent ses deux rapports. En 2020, la CeA n'était pas encore créée, donc ce rapport fait état de la dette du Bas-Rhin puis de la dette du Haut-Rhin. Concernant la dette du Bas-Rhin, il s'agit d'un encours au 31 décembre 2020 de 459 millions d'euros avec un désendettement de 254 millions d'euros

depuis 2015, et d'une capacité de désendettement de 4,1 années (c'est la moyenne nationale, ce qui est intéressant), avec un taux de 1,72 % (ce qui est aussi intéressant). 100 % de l'encours est indexé sur un risque 1A (charte de bonne conduite dite de Gissler, risque A1 le plus faible) : cela veut dire qu'on présente une vraie bonne structure. C'est pour le Bas-Rhin. Concernant le Haut-Rhin, il s'agit d'un encours de 328 millions d'euros, avec un désendettement de 167 millions d'euros et un ratio de désendettement de 3,6 années. Aujourd'hui, le ratio pondéré pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, c'est-à-dire pour la CeA, est de 3,9 années, et le taux moyen de la dette est de 1,64 %. Nous avons donc là aussi une très bonne structure. C'est grâce à cela que nous pouvons aussi avoir aujourd'hui des emprunts à des taux très intéressants, parce que nous avons une gestion de la dette très efficace. Je voulais donc en profiter pour remercier le service des finances pour son travail.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Lara. Merci pour le suivi, merci pour le travail des vice-présidents aux finances qui ont suivi cela dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin. Merci à toi Lara et à Bernard à l'époque, pour le Bas-Rhin. C'est ce travail parallèle qui a permis de construire la Collectivité européenne d'Alsace sur des bases saines et équilibrées. Je pense que c'était important, pour mettre sur la bonne voie notre Collectivité.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Il n'y a pas de vote. C'est simplement une communication. On acte la situation.

Voilà pour les rapports qui étaient proposés à votre délibération.

MOTION

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons eu une demande de motion qui évoquait la possibilité d'un droit d'interpellation du Conseil d'Alsace par les citoyens. La loi prévoit cela. Il s'agit de 10 % des électeurs, c'est-à-dire 130 000 personnes, qui aujourd'hui pourraient faire valoir un droit d'interpellation citoyen du Conseil d'Alsace. Nos collègues proposent que l'on passe à 4 000 signatures d'Alsaciens et d'Alsaciennes de 16 ans et plus, issus d'au moins cinq cantons différents. Je pense que cette proposition mérite d'être étudiée. Pour moi, elle n'a pas vocation à être examinée sous forme de motion. Une motion est plutôt adressée à d'autres collectivités ou pour d'autres actions comme on a pu le faire dans le cadre des deux précédentes motions à l'occasion des séances plénières. En revanche, je souhaiterais que vous puissiez évoquer cette hypothèse, dans le cadre de la Commission du service public alsacien, ce qui va bien avec la création du Conseil de développement. Je propose donc que ce sujet-là soit abordé en Commission avant qu'il puisse être proposé dans une séance plénière. Mais cela n'a pas vocation à être traité en motion. Nous y reviendrons quand ce sera travaillé collectivement en Commission.

Merci beaucoup, mes chers collègues. On a mieux tenu les délais. Je vous en remercie. Je vous souhaite une belle journée et un bon appétit.

La séance est levée à 12 heures 16.